



Procès-verbal

Séance du mardi 31 mars 2026 à 20h00
Salle du Conseil communal

Présidence : Pascal Refondini

1. Opérations préliminaires.
2. Adoption du procès-verbal de la séance du 09 décembre 2025.
3. Communications du Bureau du Conseil et de la Municipalité.
4. Informations au Conseil communal par ses représentants aux organismes externes (AJENOL, ASIGOS, Commission du feu)
5. Préavis no. 01/2026 relatif à la création d'une Association de Communes en charge de la Gestion des Eaux urbaines du bassin versant de la STEP de Vidy (AGEV) et des installations intercommunales y afférentes
6. Préavis no. 02/2026 relatif à la demande d'un crédit d'étude en vue de moderniser et regrouper la production de chaleur des bâtiments communaux au centre du village et de réduire leurs consommations énergétiques et leurs émissions de CO2 (CHF 592'000)
7. Interpellations, motions, postulats.
8. Propositions individuelles et divers.



Monsieur le Président ouvre la séance à 20 :05 heures, en souhaitant à tous et toutes la bienvenue.

Il précise que les scrutateurs seront **M. Julien Oberson** et **Mme Danièle Jungo**, et que c'est la secrétaire du Bureau, **Mme Marine Lembert** qui assurera la rédaction du Procès-Verbal. Il les remercie d'ores et déjà pour leur travail important.

Il adresse ses sincères remerciements à **Valter Calce**, notre huissier, pour la mise en place de la salle du Conseil dans les meilleures conditions.

1. Opérations préliminaires

Effectif : 45

Présents : 29

Excusés : 10

Absents : 6

Majorité : $50 : 2 + 1 = 26$

Le quorum étant atteint, le Conseil peut donc valablement délibérer selon l'Art 55 de notre RC

La liste de présence annexée au présent PV

Après avoir vérifié que l'ensemble des Conseillers l'avaient reçu, **le Président** soumet à votation l'ordre du jour et ouvre la discussion. Personne ne se manifeste.

L'ordre du jour est accepté avec 26 voix, 0 voix contraire et 0 abstention.

(NDLR : Mme Mariela Klinger-Lohr Bonvin arrive et se joint au Conseil)

Le Président propose une minute de silence pour honorer la mémoire de notre Syndic Serge Roy, disparu le 27 décembre 2025 avant de poursuivre la séance. Les Conseillers se lèvent pour cette minute de silence.

2. Adoption du procès-verbal de la séance du 09 décembre 2025

Le Président ouvre la discussion concernant le PV de la séance.

La parole n'étant pas demandée, le PV de la séance du Conseil du **09 décembre 2025** est **mis au vote**.

Oui : 29

Non : 0

Abstentions : 1

Le Président remercie son auteur.

Le PV du 09 décembre 2025 est adopté

3. Communications du Bureau et de la Municipalité

Communications du bureau :

Le Président félicite les Conseillers communaux car l'adresse : conseil@jouxens-mezery.ch qui figure en bonne place sur le site internet de notre commune, est de plus en plus utilisée.

Il considère cependant que ce n'est pas encore assez. Beaucoup de communications passent par la case « Administration communale » avant d'arriver sur celle du Conseil communal et se félicite que le Greffe joue le jeu. Il rappelle que l'adresse se trouve sur le site de la Commune.

Il indique avoir reçu un droit d'initiative, une motion de **M. J-F. Oberson** relative au préavis 02/2026.

Le Président fait état des journées de votations et élections des 8 et 29 mars 2026 sur trois objets fédéraux, une élection complémentaire au Conseil d'Etat et les élections du Conseil communal et de la Municipalité.

Il énumère les résultats tout en explicitant et détaillant le Power Point réalisé à cet effet.

Le PPT se trouve en annexe du présent PV

Le Président rappelle que les résultats des élections de la Municipalité et du Conseil communal sont disponibles sur le site de la Commune et ne les reprend pas par le détail. Il rappelle que la liste n°3 a atteint la majorité absolue dès le premier tour et ses candidats élus. Il leur adresse au nom du Conseil communal et en son nom propre des félicitations et des vœux de plein succès dans l'exercice de leur mandat.

Il précise que liste n°2 qu'il a eu l'honneur de conduire n'a pas obtenu le soutien espéré. Il explique que le résultat est net et que pour ses candidats, il est lourd ; ils en prennent acte avec lucidité.

Il exprime avec conviction que leur engagement n'a pas été vain : « Présenter une liste c'est présenter un choix, permettre l'expression démocratique dans un contexte où, dans plusieurs communes vaudoises des sièges sont restés vacants faute de candidats. Jouxens-Mézery a eu la chance de vivre une véritable élection. Les citoyens et citoyennes se sont exprimés clairement et leur décision mérite le respect.

Il ajoute qu'à titre personnel, le scrutin signifie également qu'il ne siègera pas au Conseil communal, ce qui est une conséquence qu'il assume pleinement : « Je retiens de cet épisode l'essentiel : la démocratie a fonctionné, la démocratie a vécu. Je vous en remercie ».

Le Président rappelle ensuite les prochaines votations, le 14 juin 2026, comportant deux objets fédéraux.

- Initiative pour la durabilité
- Modification de la Loi sur le service civil

Il indique avoir reçu une lettre du groupe de Gym Dames du jeudi en copie de la lettre adressée à la Municipalité. Il en donne lecture dans la mesure où elle n'a pas été transmise aux Conseillers.



La lettre se trouve en annexe du présent PV

Il rappelle que le prochain Conseil communal se tiendra le **16 juin 2026 à 19h00** en raison du repas de fin d'année, et fait mention des prochaines vacances vaudoises figurant au PPT.

M. Renato Rutta sollicite la parole et remercie, pour les votations du 8 mars, les collègues et suppléants venus aider le Bureau électoral. Il indique que ce scrutin n'avait rien à voir avec ce que le Bureau avait vécu jusqu'à présent. Ce sont 16 personnes en tout qui ont travaillé depuis 8 heures du matin jusque 16 heures environ. Il adresse des remerciements particuliers à **Valter Calce** pour son aide, à **Mme Marine Lembert** qui s'est occupée de toute l'organisation et des convocations, et ajoute que les deux qui ont aidé le plus sont **Julien Oberson** qui s'est occupé de la partie scanner et **Alexandre Milliet** qui a pris en charge toute la partie avec introduction manuelle qui est la plus laborieuse et a dirigé l'équipe de 12 personnes.

(NDLR : Applaudissement)

Mme Marine Lembert sollicite la parole. Elle rappelle que **M. R. Rutta** « a été le chef d'orchestre de tout cela et que sans lui nous n'aurions pas pu voter correctement, nous n'aurions pas eu les compétences et la connaissance de tout l'historique ». Elle indique qu'il a mené cela de main de maître et qu'à telle enseigne **notre Préfète, Mme Schumacher**, qui nous a fait l'honneur de venir dès 8 heures du matin pour voir nos préparatifs, a été enchantée de sa présentation à l'ensemble des suppléants venus travailler (jeunes et renforts) et pense que « nous pouvons l'applaudir très fort ».

(NDLR : Applaudissements)

Le Président prend la parole et s'excuse, indiquant que pendant ces votations il n'a pas participé étant partie prenante. Il indique que dans son esprit lors de la préparation du Conseil, il n'était pas là.

Il remercie pour les intervenants sur ce sujet et redit merci à toutes celles et ceux qui ont participé aux dépouillements et donne la parole à **M. Bernard Freemantle**.

Communications de la Municipalité :

Monsieur Bernard Freemantle prend la parole. Neuf points sont évoqués.

1. Règlement du personnel communal
2. Dissolution de l'association des rencontres culturelles
3. Création de l'association « FC Jouxkens »
4. Invitation de Jouxkens-Mézery à la Foire du Valais
5. LEB – Inauguration du tronçon Jouxkens- Lussex-Romanel-sur - Lausanne
6. Inauguration du Belvédère

7. Mise en œuvre du projet de vélos en libre – service
8. Surélévation et rénovation énergétique du collège de Jouxkens-Mézery
9. Galerie de la Broye et détournement du ruisseau des Beaumettes



Le Président remercie la Municipalité pour les informations données.

L'ensemble des points sont détaillés dans les Communications en annexe au présent PV

4. Informations des représentants aux organismes externes

AJENOL

Mme Lauriane Bridel indique qu'elle n'a rien à communiquer.

ASIGOS

M. Jacek Manthey, excusé, **Mme Sonja Aschwanden** indique qu'ayant été absente à la dernière séance ASIGOS et n'ayant rien reçu à ce jour, elle n'a rien à communiquer.

Commission du Feu

M. Julien Verrey prend la parole et donne lecture de son rapport.

Le rapport se trouve en annexe de ce PV

5. Préavis N° 01/2026 relatif à la création d'une Association de Communes en charge de la Gestion des Eaux urbaines du bassin versant de la STEP de Vidy (AGEV) et des installations intercommunales y afférentes

M. J-P. Gaspoz prend la parole comme rapporteur en lieu et place de **M. A. Roland** excusé.

Il donne lecture des conclusions de la Commission des Affaires régionales et du Développement du Nord lausannois.

La Municipalité ne sollicite pas la parole.

Le Président ouvre alors la discussion sur le préavis.

M. David Burkhard prend la parole et formule une remarque pour la clé de répartition retenue qui est basée sur la consommation annuelle d'eau. Il abonde dans ce sens. Il indique avoir un voisin qui n'arrose jamais son jardin, n'a pas de piscine et fait attention, et un autre qui a une piscine et arrose son jardin 300 jours par an. Les coûts sont répartis sur toute la population et trouve cela dommage pour ceux qui font attention ; le m³ d'eau devrait être 100 fois plus cher pour les premiers. Mais il dit ne pas avoir de solution.

Le Président le remercie.



Personne ne sollicitant plus la parole, **le Président** soumet le préavis au vote :

OUI : 30

NON : 0

Abstentions : 0

6. Préavis no. 02/2026 relatif à la demande d'un crédit d'étude en vue de moderniser et regrouper la production de chaleur des bâtiments communaux au centre du village et de réduire leurs consommations énergétiques et leurs émissions de CO2 (CHF 592'000)

Le Président donne la parole à **M. Pierre Cevey** de la Commission des Finances qui lit les conclusions de leur rapport. Ne souhaitant pas s'exprimer plus avant, **le Président** propose alors à **M. R. Rutta** de présenter les conclusions de la Commission d'Urbanisme.

M. R. Rutta indique qu'il s'agit d'un des projets les plus vastes et les plus audacieux qu'ils aient eu à analyser et étudier. Il rappelle alors les lignes directrices pour sa Commission : un premier sujet concerne la préservation du périmètre central du village (zone bâtiment scolaire-administration communale). Un second est l'étude du développement futur du centre villageois. Il s'agit de ne pas mettre trop de contraintes pour un futur développement.

À partir d'un des slides y relatif sur le PPT joint au présent PV, il explique que le fait d'avoir un chauffage à distance mutualisé engendrerait beaucoup de travaux dans la zone centrale. D'où l'idée de mettre un système avec deux pompes à chaleur en profitant de la topologie de la commune, soit une pour le collège et une pour le bâtiment administratif. Les avantages sont des distances plus courtes, la limitation des pertes de performances, un système plus flexible et des coûts plus bas.

Le Président lui demande alors de présenter ses conclusions quitte à revenir sur ces informations plus tard.

La solution retenue est expliquée à partir de la diapositive du PPT y relative.

Il explicite ensuite les options proposées figurant sur la diapositive suivante. Il indique que la Commission estime nécessaire d'envisager chaque bâtiment de manière individuelle pour plus d'efficacité.

Il indique ainsi que la Commission d'urbanisme propose de rejeter le préavis dans sa forme actuelle mais que les membres de la Commission sont unanimes à soutenir le projet mais en l'améliorant beaucoup.

Le Président demande à la Municipalité si elle souhaite s'exprimer.

M. Th. Reymond prend la parole. Il remercie la Commission des Finances pour son rapport et ses conclusions. En ce qui concerne l'amendement proposé, il indique que la Municipalité s'aligne et rejoint les conclusions estimées appropriées.

Mme N. Schöni prend la parole. Elle remercie la Commission d'urbanisme pour son rapport, constatant que la question les tient à cœur vu le temps passé.

Sur la critique de cherté du préavis elle rappelle que les projections faites le sont à titre conservatoire, qui seront affinées. Elle indique au sujet de la proposition de la Commission



d'avancer par parties, que si l'on sépare les mandats, l'on va démultiplier les coûts. Elle rappelle que si ce projet avance il prendra deux ans et que ce n'est donc pas « demain que les choses vont se faire ». Elle ajoute qu'il sera nécessaire d'avoir une coordination avec l'école qui ne doit pas être sous-estimée. Elle précise que le fait d'avoir plusieurs variantes est justement l'objet du préavis grâce à une étude approfondie en transparence et avec une maîtrise des coûts. Elle précise qu'il sera possible de mettre un chauffage indépendant aux Pâquis car l'on est en géothermie, ce qui n'engendrera pas un surcoût. Elle indique qu'il ne s'agit pas de la présentation d'un projet ficelé ; il s'agit juste de financer une étude pour pouvoir mieux décider par la suite.

Le Président la remercie et relance la discussion.

M. Julien Verrey prend la parole et souhaite donner des explications supplémentaires qui ne sont pas forcément notées dans le rapport afin qu'il ne soit pas trop lourd. Il indique que la Commission s'est fondée sur ce qui est écrit dans le préavis, savoir qu'il s'agit d'une « option privilégiée ». Cette solution paraît prématurée pour différentes raisons. Elles sont énumérées in extenso dans le document remis par lui. Il rappelle que le Conseil a la responsabilité de l'investissement des deniers publics.

Le document de l'argumentaire développé se trouve en annexe de ce PV

M. Vincent Ganière prend ensuite la parole. Il exprime un doute sur la production de chaleur et se demande s'il est urgent de tout changer. Il répond par la négative et indique que l'on peut faire plus simple afin de baisser les coûts d'ingénieurs liés à la complexité de ce système, avec des travaux très importants pour lesquels il faut percer très profondément.

Il indique que l'on peut faire différemment pour avoir moins d'impact sur notre vie quotidienne. Il ajoute qu'il n'est pas possible de payer 600'000 CHF pour regarder ce qu'il se passe si l'on fait ceci ou cela. Il précise que le fait de réaliser les choses par étapes est moins coûteux, ce d'autant plus qu'il est indiqué que le retour sur investissement sera de 70 à 80 ans ; or ces bâtiments n'existeront plus ajoute-t-il. Il dit comprendre le souci écologique mais se demande s'il est nécessaire d'aller aussi loin dans l'ambition de ce projet.

Par ailleurs il indique qu'il est fait état de subventions qui sont incertaines, la Confédération ayant un programme d'économie et le Canton étant « fauché ».

Comme il y a encore besoin de deux ans pour rénover le bâtiment scolaire, il estime que « nous ne sommes pas à un Conseil communal près ou deux ». Il confirme qu'il n'y a pas d'opposition de la Commission mais c'est l'ampleur de la proposition qui pose un problème, la Commission des Finances ayant souligné que la commune allait être confrontée à des défis importants et qu'il faudra déterminer les priorités.

Il demande au Conseil de refuser le préavis et demande à la Municipalité de revenir avec un projet remanié.

M. Pierre Kinnar prend la parole. Il indique s'exprimer en professionnel qui travaille quotidiennement sur les crédits d'étude.

Il explique que la question est : doit-on changer la production de chaleur et y répond par l'affirmative car une loi y relative entre, le 1^{er} janvier, en vigueur et l'« on doit montrer l'exemple ».



Il ajoute que le montant semble important mais rappelle que ce montant peut être ramené à beaucoup moins à tout instant en fonction de l'évolution du projet. Il indique préférer laisser la Municipalité aller de l'avant, même s'il y a beaucoup de petites choses avec lesquelles il est d'accord avec la Commission d'urbanisme.

Le Président le remercie et donne la parole à **M. J-P. Gaspoz**.

Ce dernier remercie la Municipalité pour le projet qui répond à sa motion d'il y a deux ans et demi, ainsi qu'à sa demande de décembre dernier. Il considère qu'il s'agit d'un très beau projet, ambitieux. Il estime qu'il n'est pas possible de chercher de solutions « à gauche, à droite pendant des années ». Il est nécessaire selon lui que la commune montre l'exemple. Il indique que l'on nous demande d'approuver une étude détaillée et de choisir des mandataires qui vont entrer dans les détails des aspects thermiques et d'architecture. Mais les choix sont ouverts. Le phasage du projet n'est pas défini. « Patiner à ce stade du projet, on n'avancera pas ». Il rappelle que le précédent préavis sur le même sujet date de la dernière législature et qu'aucune option n'est figée aujourd'hui, qu'il faut faire confiance à la Municipalité pour conduire ce projet avec vigilance, et sans doute négocier pour avoir un prix plus bas, orienter le projet vers quelque chose de plus simple. Il annonce son vote positif à ce préavis.

Le Président le remercie et donne la parole à **M. J-F. Oberson**.

Il indique parler en spécialiste de la construction et de la géothermie. Il considère le projet « bien » mais pas assez abouti et aberrant quand il prévoit un chauffage central. Il précise que soit l'on centralise tout avec les Pâquis, soit on décentralise tout.

Il se dit scandalisé par les prix de l'étude qui représentent 25% du projet. Il ajoute que si l'on se met d'accord avec l'entreprise sur 600'000 CHF ils ne vont pas revenir en arrière et en feront pour cette somme ! Il s'étonne que des personnes rompues aux finances aient accepté un retour sur investissement aussi long : 81 ans, ou 70 ans avec des subventions, ce qui ne change rien.

Il estime que ce système central va dévaster notre environnement et en plus que toute la remise en ordre n'est pas comprise dans le prix. Il estime qu'il faut étudier toutes les solutions et « pourquoi pas une pompe à chaleur par bâtiment », ce qui est beaucoup plus facile et plus court si c'est à côté du bâtiment. Il estime le coût unitaire à 120'000 CHF à 150'000 CHF ce qui fait 600'000 CHF pour 4. Il indique qu'il faut aller par priorité, par étape et l'on commence par un CECB + ce qui permet de voir si nous pouvons prétendre à des subventions. La deuxième chose à faire selon lui est d'isoler et ensuite on peut s'attaquer au système de chaleur.

Il redit que lorsqu'il voit ce qui est proposé par le Bureau d'étude, il « saute en l'air » et se dit vraiment fâché.

En conclusion il indique qu'il faut aller de l'avant mais refuser ce projet et retravailler avec la Municipalité, avec le Bureau d'étude et se dit à disposition pour en discuter.

Il affirme que si cela passe aujourd'hui il est prêt à lancer un referendum.

Le Président le remercie et donne la parole à **M. Jacques Milliet**.

Il évoque le projet de 2019 en indiquant qu'il s'y était opposé fermement. C'était un projet similaire de grand réseau de distribution de chaleur et rappelle que ses calculs avaient



montré que le rapport force/ chaleur était défavorable et que la déperdition de chaleur était énorme en rapport avec la distance entre les bâtiments.

Il rappelle ce qu'ont dit **Ms. Verrey et Oberson** et qu'avant de dépenser 600'000 CHF il convient de faire le CECB qui ne coûte que quelques milliers de francs par bâtiment et est subventionné par le Canton. Cela permettra une photo très détaillée du bâtiment, donnera ses forces et ses faiblesses.

Il ajoute qu'avant de parler de distribution de chaleur, il convient de parler d'économiser la chaleur. Il est possible d'effectuer directement des travaux sans demander d'étude, demander sur la base du CECB à un ingénieur combien coûte de refaire pour améliorer tel bâtiment. Il ajoute qu'on fait alors si nécessaire une rénovation énergétique extérieure. Puis on exploite les bâtiments quelques années et l'on regarde ce que les bâtiments consomment et l'on verra que la situation a totalement changé. Puis l'on regarde si et quelle pompe à chaleur est nécessaire par bâtiment, peut-être des panneaux solaires. Ainsi on ira plus vite qu'avec une étude qui va prendre du temps. Il compte trois mois pour le CECB, les premières estimations de travaux en fin d'année et les travaux l'année prochaine.

Il dit avoir été aussi totalement estomaqué par les frais d'ingénieurs.

Le Président le remercie et donne la parole à **M. Francesco Montoro**. Il se dit non technicien et n'a pas participé aux nombreuses séances avec la Municipalité. Il pose la question de savoir pourquoi l'on veut changer quelque chose qui dure encore et fonctionne (il donne l'exemple de son véhicule). « Ne peut-il être réparé ? ». Il ne comprend pas l'urgence, même au regard de la Loi à venir.

M. V. Ganière reprend la parole et indique qu'il n'y a aucune obligation légale selon les ingénieurs de changer ces installations, de même qu'il n'y aucune raison de croire que ces chaudières vont nous lâcher. Il comprend le fait que les collectivités locales doivent montrer l'exemple, mais dans cette commune toutes les personnes qui construisent mettent des pompes à chaleur. Il ne voit pas qui sera impressionné parce que notre commune change tout son système de distribution de chauffage, à part sur la facture fiscale de la commune. Il ne voit pas pour quelle raison urgente on prendrait de l'argent ainsi aux contribuables.

Le Président le remercie et donne la parole à **Mme N. Schöni** qui ajoute quelques informations. (*NDLR : passages difficilement audibles à l'enregistrement*). Le bâtiment communal a déjà un CECB+. L'école va avoir un CECB+ demandé par l'ASIGOS. Si certains pensent que le système séparé ne comporte pas de risque, en fait si l'un lâche l'on repartira sur du provisoire car il faudra investir sur quelque chose « en attendant ».

Elle insiste sur le fait que cette étude de faisabilité a permis d'élaborer (.....) et un avant-projet (.....) que l'on pourra passer par un appel d'offre ouvert car nous sommes soumis à la loi sur les marchés publics qui va permettre de (.....).

Elle rappelle que la Commune n'a pas de service du bâtiment, que personne n'est ingénieur et n'a le temps de se pencher sur ces problématiques. Elle convient que les coûts sont élevés mais les justifient car la commune n'a pas d'employé communal, de chefs de projets, d'architectes, d'ingénieurs qui peuvent étudier les solutions (...).

Le Président donne la parole à **M. Th. Reymond** qui rappelle que depuis qu'il exerce ses fonctions, il n'y a pas eu un seul Conseil sans qu'il n'y ait de discussions sur des projets énergétiques ; il y a eu plusieurs motions, plusieurs interpellations, plusieurs demandes ce qui selon lui correspond à un sujet qui intéresse beaucoup de personnes du Conseil et par répercussion beaucoup de personnes de la commune.

Il rappelle qu'il s'agit d'un projet de longue haleine et il dit entendre **Ms Kinnar et Gaspoz** qui disent « laissez-nous étudier le meilleur projet, la meilleure solution possible que l'on devra présenter au Conseil ». Il confirme qu'ils sont en train d'examiner le meilleur projet pour venir le présenter au Conseil le moment venu, en étudiant toutes les possibilités.

Il estime que l'on ne peut pas comparer une commune avec une maison privée. Pour un privé si la chaudière rend l'âme il estime que l'on peut rapidement en changer. Pour une commune, on ne peut pas être aussi réactif, et qu'il faut être proactif, anticiper, préparer les choses afin d'être le mieux préparé. Il indique qu'au niveau des dépenses, sa collègue **Mme N. Schöni** a bien dit que la commune n'a pas de personnel pour s'occuper de tout cela.

Il souhaite ensuite rassurer **M. J-F. Oberson** en lui expliquant que la Municipalité « sait aussi, bien compter ». Il continue en disant que la production de chaleur sera étudiée et que rien n'est figé. Il reprend les arguments de la Commission des Finances qui comprend la pertinence des travaux et les opportunités qui se présentent. Il rappelle que la Commission d'urbanisme dit soutenir le projet à 100% et lui demande de laisser la Municipalité faire son travail.

Le Président le remercie et donne la parole à **M. R. Rutta** qui souhaite apporter un petit complément à ce qu'il avait exposé plus tôt. Il explique avoir vérifié sur le web quelles sont les communes qui ont un chauffage à distance, dont celle d'Eclépens qu'il dit connaître bien : ils ont un chauffage à distance pour 2000 foyers et cela touche un peu la commune de la Sarraz mais ils utilisent un excédent de chaleur de la cimenterie Holcim. Il explique n'avoir trouvé nulle part un chauffage à distance avec des pompes à chaleur. Il y aurait des études à Renens, Ecublens et Morges, et quelques-unes hors du canton mais il y a des industries qui produisent de la chaleur et qui la mettent à disposition, et donc se permettent des déperditions pour un chauffage à distance.

Le Président donne la parole à **M. J-F. Oberson** qui revient sur les indications de **Mme N. Schöni** qui a indiqué que notre commune ne pouvait pas se permettre d'avoir des installations qui tombent en panne.

Il explique qu'une installation de commune est une installation comme une autre, savoir : « s'il y a une panne, on la répare » sans avoir besoin de la changer. « On remplace » car ce sont des installations qui peuvent durer longtemps.

Il ajoute qu'il faut y aller par étapes et ne pas laisser passer des années. Il rappelle qu'il y a un préavis qu'il propose de refuser mais qu'il convient très vite de travailler sur cette question, et revenir vers les Conseillers après un ou deux conseils afin d'évaluer quelles sont les étapes, les priorités pour aller de l'avant.

Pour lui la chronologie est d'isoler les bâtiments, voir quelle consommation nous avons, voir les priorités et agir alors. Il ajoute que cela fera gagner beaucoup d'argent à la commune. Il indique que d'avoir un chèque en blanc de 600'000 CHF « cela ne va pas ».

Le Président le remercie donne la parole à **M. P. Kinnar**. Il souhaite répondre sur les deux derniers arguments. Concernant Holcim, il estime que c'est complètement différent car c'est du ciment. Il indique que travaillant chez Vaudoise Assurances, dans les « cadres » ? (*NDLR : inaudible*) pour des quartiers et ils regroupent les bâtiments et le font AUJOURD'HUI et qu'ils ne le font certainement pas parce que cela coûte plus cher ! Il rappelle que les leaders du marché le faisant, c'est bien qu'il y a une raison technique. Il ajoute que si notre chaudière tombe en panne, et sauf le respect qu'il exprime pour les personnes de la construction, réparer est valable mais il y a dans le Canton de Vaud la Loi sur l'Energie et l'on arrive à ce que la Droite et la Chambre vaudoise immobilière décident de ne pas faire de référendum. Ainsi il pense que ce qui va se passer est que la Loi entrera en vigueur au 1^{er} janvier 2027 et du coup toute chaudière à énergie fossile ne sera plus réparable et remplacée. Il explique que nous sommes une collectivité publique qui ne peut pas se permettre cela.

Le Président le remercie donne la parole à **M. J. Verrey** qui constate que les avis sont désormais figés parmi les Conseillers. Il souhaite apporter son avis sur la manière dont ce projet a été amené. Il dit que l'on a vraiment eu une impression d'empressement sur ce projet à être fait en fin de législature. Il rappelle que la Commission a souvent été pré associée à des discussions (il en profite pour remercier **M. B. Freemantle** pour cela) sur différents projets. Il explique que les éléments discutés ce soir auraient pu être apportés pendant la construction du projet, qui auraient permis peut-être de clarifier le concept, de le challenger, d'apporter des idées et peut-être d'aboutir à une approbation de la part de sa Commission. Il termine en indiquant que ce n'est pas la peine de courir pour pouvoir dire « c'est fait ».

Le Président le remercie et donne la parole à **M. Th. Reymond** qui rappelle que l'on arrive en fin de législature mais que l'on parle de ce projet et cette thématique depuis un moment. Il précise que **Mme N. Schöni** a repris le dossier depuis peu (en indiquant qu'il fallait que ce soit dit) et qu'ils avaient l'impression qu'en raison de motions qui avaient été déposées, ils devaient de « retrousser les manches » et arriver avec un projet « bien ficelé », et amener une certaine continuité pour la prochaine législature. Que dès lors il est surpris des demandes alors qu'il a souvent été reproché à la commune de ne pas prendre de hauteur et de ne pas tenir compte de tous les éléments. Pour la Municipalité le fait d'arriver avec un avant-projet tenant compte de tous les éléments devrait arriver à une solution globale. Il considère dès lors qu'il y a actuellement une fenêtre d'opportunité qui est la meilleure.

Le Président le remercie et donne la parole à **M. P. Cevy**, lequel rappelle que la Commission des Finances ne s'est pas beaucoup exprimée pendant tout le débat. Elle a commencé ce soir en demandant de valider ce projet et de voter ce crédit. Il explique que leur première réflexion a été de savoir à quoi sert cet argent. Il indique qu'il sert à étudier. Le rapport préliminaire réalisé par le mandataire propose des solutions privilégiées et l'on doit étudier plus sérieusement ce que l'on va faire et dans quel ordre. Il convient de savoir s'il l'on veut une pompe à chaleur ou plusieurs et cela doit être étudié. L'étude coûte un certain montant et c'est une nécessité de passer par étape. Il explique que l'on peut renvoyer à la Municipalité pour trouver de meilleures solutions, mais rappelle que c'est justement cela que l'on veut obtenir avec ce crédit d'étude. Il rappelle

que dans le rapport la Commission a découpé les 600'000 CHF et les rappelle (*NDLR : voir le rapport de la Commission des Finances*).

Il avoue que les coûts ont aussi semblé élevés à la Commission mais que ce sont les coûts de l'étude détaillée à venir (180'000 CHF). Il rappelle que relevés et sondages sont d'un montant de 45'000 CHF. Le Bureau d'étude se monte à 83'000 CHF et les frais de divers imprévus pourraient être économisés. Ainsi il souligne que les honoraires à proprement parlé de l'étude sont 380'000 CHF. Après réflexion la Commission a considéré qu'il faut passer par cette étude.

Le Président le remercie et donne la parole à **M. J-F. Oberson** après avoir vérifié qu'il s'agirait de faits nouveaux.

Il constate qu'en l'état l'on en est à 2500 heures pour les ingénieurs dans le crédit d'étude sollicité. Il indique qu'il y a des choses totalement inutiles comme la physique des bâtiments ou 140'000 CHF pour un ingénieur chauffage alors qu'avec cette somme l'on peut financer une pompe à chaleur voire deux. Il considère que l'ingénieur architecte va faire le travail. (*NDLR : quelques phrases inaudibles*). Il abonde dans le sens d'un travail en amont avec la Commission d'urbanisme. Il précise que l'on ne va pas refuser ce préavis pour l'enterrer complètement et qu'il faut que Municipalité et Commission d'urbanisme travaillent ensemble pour trouver des solutions et économiser de l'argent.

Le Président le remercie et donne la parole à **M. Th. Reymond**.

Il rappelle que les estimations sont conservatrices et que l'étude porte jusqu'à l'appel d'offre. Il encourage à soutenir ce projet.

Le Président le remercie et donne la parole à **M. B. Freemantle** après avoir indiqué que les avis sont tranchés à ce stade.

Celui-ci indique que le Pâquis a toujours été sorti de l'analyse car l'on considère que le bâtiment sera auto-suffisant et produira sa propre énergie.

Il explique que la Municipalité met beaucoup d'énergie personnelle pour essayer de venir avec un dossier et que si l'on repart avec un refus, c'est dommage.

Le Président le remercie et personne ne sollicitant plus la parole, propose de soumettre au Conseil le vote sur l'amendement de la Commission des Finances.

Mme S. Aschwanden intervient pour indiquer qu'elle n'a pas bien compris cet ordre des choses. Le président le lui explique techniquement.

M. V. Ganière se lève pour indiquer que sa Commission ne s'oppose pas à l'amendement proposé par la Commission des Finances.

Puis, il est passé au vote sur l'amendement au préavis 0272026 de la Commission des Finances :

OUI : 27

NON : 0

Abstentions : 0

L'amendement est adopté.

Puis il est procédé au vote sur le préavis 02/2026 :

Mme S. Aschwanden intervient pour indiquer ce qu'elle a compris et demande si c'est bien cela, ce à quoi il est répondu que oui.

OUI : 9

NON : 14

Abstentions : 6

Le préavis est refusé.

Les rapports des Commissions sont annexés au présent PV

7. Interpellations, motions, postulats

Le Président indique que **M. J-F. Oberson** a déposé une motion et lui donne la parole. Celui-ci indique qu'elle avait été préparée pour le cas où le préavis aurait été refusé. Il souhaite que l'on puisse étudier rapidement la question d'une pompe à chaleur par bâtiment, soit 3 ou 4 en fonction du choix de l'ASIGOS, et toutes les possibilités.

Le Président le remercie et ouvre la discussion sur la motion.

M. P. Cevey prend la parole et indique qu'il est d'accord avec **M. J-F. Oberson** sur le fait qu'il faut étudier mais rappelle que c'est exactement pour cela que l'on devait voter le préavis. Il constate que l'on va devoir étudier sans préavis et demande qui va le faire et combien cela va-t-il coûter.

Le Président donne la parole à **M. Th. Reymond** lequel souligne que l'on demande à la Municipalité d'étudier avec de l'argent refusé et en prend note. Il dit ne pas voir avec quel argent il va être possible d'étudier une solution qui reste assez complexe.

Le Président donne la parole à **Mme L. Bridel**. Elle dit ne pas comprendre pourquoi, parce que le Conseil a refusé le crédit d'étude tel que présenté, « ce doit être la fin de tout ». Ce qu'elle dit avoir compris du refus est que les Conseillers ont eu le sentiment que tout n'était pas suffisamment « ficelé », que la focale était mise sur UNE solution, or le Conseil aimerait qu'il y en ait davantage. Elle pose la question de savoir pourquoi ne pas reprendre la copie simplement en étant plus ouvert sur les options.

Le Président la remercie et donne la parole à **M. V. Ganière**. Il dit comprendre que la Municipalité fait un travail de 5 à 3 personnes et qu'elle a beaucoup de choses « sur les bras » et confirme que le message ce soir est de se focaliser sur des solutions de moindre ambition (*NDLR : le texte exact est « on ne va pas envisager de faire un stade de foot à 50'000 places mais se focaliser directement sur un stade de foot à 2000 places »*) et dans des conditions plus raisonnables. Il dit ne pas croire que le travail déjà fait par le mandataire doit être jeté à la poubelle, mais qu'il faut partir sur un parti pris un petit peu différent dans les options politiques.



Le Président le remercie et donne la parole à **Mme N. Schöni** rappelle que la Municipalité a dépensé 25'000 CHF pour une étude de « possibilités » et que « juste par comparaison », ils ont une étude de faisabilité pour le deuxième étage de l'école avec une certaine forme qui ne sera pas celle qui sera réalisée et qui permet de définir quels montants on va étudier.

Elle dit ne pas voir ce qu'il sera possible de rajouter de plus dans le prochain préavis sur le sujet, et dit que l'on est dans l'émotion.

M. J. Verrey prend la parole et demande une suspension de séance de 5 minutes pour discuter un peu car les messages auraient été mal interprétés et que l'on n'arrive pas à s'entendre.

Le Président suspend la séance à **22h00**. Il met la motion à disposition.

La séance est reprise à **22h10** et **M. J-F. Oberson** annonce retirer sa motion.

Le Président le remercie et annonce que la motion sera dans le PV.

La motion se trouve en annexe au présent PV

8. Propositions individuelles et divers

Le Président donne la parole à **M. Th. Grandchamp** lequel indique qu'une séance de l'ASIGOS s'est tenue le 4 mars 2026.

Il indique que deux gros préavis qui ont été votés favorablement :

L'un concerne un crédit d'étude de CHF 33'414'200, pour le projet d'assainissement, d'agrandissement et de mise en conformité du collège et de l'APEMS de Mont-Goulin.

Le second concerne l'octroi d'un crédit d'étude de CHF 720'000,- pour la phase d'avant-projet pour la réalisation d'un complexe scolaire sur le site des Esserpys à Romanel-sur-Lausanne.

(NDLR : M. Th. Grandchamp adresse par la suite au Bureau du Conseil le PV de la séance ASIGOS ainsi que trois documents annexes)

Le PV ASIGOS et les trois documents annexes se trouvent en annexe au présent PV

Le Président donne la parole à **Mme Marine Lembert** laquelle annonce sa démission du poste de secrétaire communale.

Elle rappelle le contexte de sa prise de poste et remercie **le Président** pour son soutien sans faille, sa disponibilité de tous les instants et surtout son sens du service citoyen.

Elle remercie chaleureusement le Bureau et les Conseillers pour leur soutien et leurs observations utiles.

(applaudissements)

La lettre de démission est annexée au présent PV

Le Président la remercie pour ses paroles.

Puis il donne la parole à **Mme N. Schöni** qui revient sur la lettre des dames de la gymnastique et précise que la loi scolaire oblige la commune à mettre à disposition des écoles des infrastructures y compris les ... (NDLR : inaudible) de gymnastique. Actuellement il y a 6 classes et de la place dès lors pour ces dames. Elle indique que cependant une association intercommunale ayant été créée, les travaux dont **M. Th. Grandchamp** a parlé vont mobiliser la salle de gymnastique mais ce sera momentanément jusqu'à janvier 2028 (NDLR : date assez inaudible mais vraisemblable).

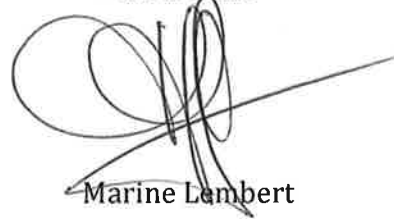
Le Président constatant que personne ne demande plus la parole clôt la séance à **22h 23** non sans rappeler la date du prochain Conseil communal **le 16 juin prochain à 19h00** en raison du repas.

Le Président



Pascal Refondini

La Secrétaire



Marine Lambert



Annexes : ment.



Annexes

Liste de présence de la séance

PPT de la séance

Communications de la Municipalité

Rapport ASIGOS & Annexes (3)

Rapport de la Commission du Feu

Rapport au Conseil communal de la Commission des Affaires régionales et du Développement du Nord lausannois sur le préavis municipal n°01/2026

Rapport au Conseil communal de la Commission d'Urbanisme relatif au préavis municipal n° 02/2026

Rapport au Conseil communal de la Commission des Finances relatif au préavis municipal n° 02/2026

Argumentaire complémentaire de la Commission d'urbanisme

Motion de M. J-Oberson en date du 31 mars 2026

Lettre du groupe de dames de gymnastique en date du 25 mars 2026

Lettre de démission de Mme M. Lembert en date du 16 mars 2026

Rapport au Conseil communal de la commission d'urbanisme sur le préavis municipal n° 2/2026

relatif à la

demande d'un crédit d'étude en vue de moderniser et regrouper la production de chaleur des bâtiments communaux au centre du village et de réduire leurs consommations énergétiques et leurs émissions de CO².

Demande de crédit de CHF 592'000

**Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs les Conseillers,**

La Commission de l'urbanisme et de l'environnement (CoUrb) composée de

- Jean-François Oberson
- Vincent Ganière
- Julien Verrey
- Renato Rutta

après avoir reçu le rapport de la Municipalité, la commission de l'urbanisme et de l'environnement s'est réunie le 4 mars 2026 afin de débattre le préavis municipal mentionné. La Municipalité a organisé, le 26 février, une séance de présentation du dossier en présence du bureau d'architectes conseils, séance à laquelle les membres des commissions d'urbanisme et de finances ont participé.

1. Situation

Ce projet s'inscrit dans le cadre de la modernisation et de la mise en conformité de la zone centrale du village. En effet les lois actuelles prévoient l'obligation de remplacer tout système de chauffage qui arrive en fin de vie utilisant les combustibles fossiles, **par une solution renouvelable**, qui a également l'avantage de bénéficier de diverses subventions.

Les bâtiments bénéficiaires de ce projet seraient : le bâtiment administratif, le « Bistro », le « Petit Navire », l'école, la salle de gymnastique ainsi que le temple. Le but, à ce stade, est de définir le périmètre du projet, évaluer les choix techniques ainsi que les coûts d'investissement et d'exploitation.

Le rapport érigé par la société « Effin'Art Sàrl » est complet, très bien documenté et structuré. Il propose quatre options selon le degré de complexité et de performance énergétique souhaitée. **La première qui consiste à la réalisation uniquement du chauffage mutualisé, sans aucune rénovation thermique, est toutefois à exclure.**

A première vue le montant estimé de l'étude est assez important. Toutefois il faut signaler qu'il comprend les honoraires d'ingénieurs, les frais de l'avant-projet et du projet d'ouvrage, les demandes d'autorisations de construire, la mise à l'enquête publique et l'appel d'offres.

2. Réflexions de la CoUrb

Nous devons préciser, dès le départ, que dans l'analyse de tout projet de construction ou de rénovation impliquant la zone centrale de notre village, la CoUrb a deux priorités :

- La préservation du périmètre central située entre les bâtiments administratifs et le complexe scolaire afin de pouvoir bénéficier, sans interruption, des facilités existantes : place de jeu, parking, parvis de l'église, etc.
- Nous devons nous assurer, que tout projet impliquant cette zone ne génère pas des contraintes sur le futur développement du centre communal, notamment dans la zone du Pâquis.

Dans les conclusions de l'étude préliminaire, les spécialistes privilégient la mise en place **d'une pompe à chaleur sol/eau alimentée par une dizaine de sondes géothermiques** (voir page 2, alinéa 4 du préavis municipal). Toutefois cette solution implique des travaux de longue durée sur le parking de l'école ainsi qu'à proximité du Temple, afin de réaliser l'interconnexion des bâtiments et implémenter le champ de sondes géothermiques.

3. Recommandations

Afin de minimiser l'impact sur l'utilisation des facilités de la zone centrale du village tout en essayant d'obtenir les meilleures performances énergétiques, la CoUrb **émet les recommandations** suivantes :

- Etudier et estimer, avec la même société conseil, les coûts d'une configuration avec **2 PAC, une par « groupe de bâtiments »** selon le schéma attachée (voir annexe no. 1). Cette variante aurait des multiples avantages : pas de fouilles dans la zone centrale du village, distances de raccordement plus courtes, meilleures performances car les pertes de chaleur seront limitées, champs de sondes géothermiques réduits, possibilité d'extension confirmés, coûts probablement réduits. Pour comparaison, l'annexe 2 montre l'impact sur la zone centrale de la variante avec une seule et unique PAC, avec des fouilles à réaliser sur le parking et à proximité du Temple.
- La CoUrb propose, avant de se lancer dans une étude, de faire **réaliser un CECB+ par bâtiment**, CECB+ dont l'objectif principal est de définir les classes énergétiques des bâtiments et surtout de définir **les priorités de réalisations des travaux d'amélioration**. Nul doute que nombre de ces travaux seront similaires à ceux indiqués dans le rapport d'Effin-Art, mais cela nous semblait un prérequis indispensable pour établir les priorités.
- Selon les recommandations du point 2, il serait judicieux de **commencer, dans une 1-ère phase, par l'isolation thermique des bâtiments concernés**, selon le degré d'urgence (ex -annexe 3 qui indique les performances énergétiques à la salle de gym, uniquement en remplaçant les surfaces vitrés)
- Fractionner les investissements, par étapes, avec des **rénovations progressives** tout en essayant de minimiser les impacts des travaux dans la zone centrale du village. Etablir un plan financier pour chaque étape.
- Réaliser une étude préliminaire approfondie afin de diminuer les coûts de l'avant-projet, surtout **au niveau des points II -C, D et E** (honoraires des architectes, physicien et ingénieur -page 6 du préavis) qui à eux seuls représentent plus du 50% du coût de l'étude.

- Tenir compte, dans toute variante de projet, de l'évolution architecturale de la zone centrale du village et particulièrement de la zone du « Pâquis ».
- Une autre inconnue est le comportement du sol après l'installation et le fonctionnement des sondes géothermiques. En effet il faudra estimer les coûts d'un système afin de « recharger » le sol durant la période estivale. Le rapport « Effin-Art propose uniquement un rafraîchissement passif.
- Nous sommes tous d'accord sur la nécessité de ce projet pour notre commune, et nous ne voulons nullement nous positionner en tant qu'experts techniques et contredire le rapport d'Effin-Art, mais notre volonté est de bien contrebalancer les avis contradictoires sur le sujet.

4. Conclusions

En conséquence, la commission d'urbanisme et de l'environnement vous propose, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de :

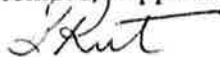
Refuser le préavis municipal no 2 / 2026, dans son état actuel, et de charger la Municipalité de demander à la même entreprise un rapport complémentaire étudiant les variantes suivantes :

- Rénovation de l'enveloppe sans modification des sources de production de chaleur.
- Rénovation de l'enveloppe avec l'installation de 2 PAC (une par groupe de bâtiments, comme dans le document en annexe (à réaliser immédiatement ou quand les sources de chaleur actuelles seront vraiment en bout de course).

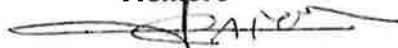
Jouxens-Mézery, le 04 mars 2026

Pour la Commission de l'urbanisme et de l'environnement :

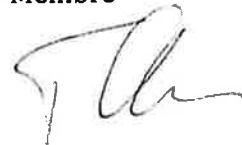
Renato Rutta
Membre, Rapporteur



Vincent Ganière
Membre



Jean-François Oberson
Membre



Julien Verrey
Membre



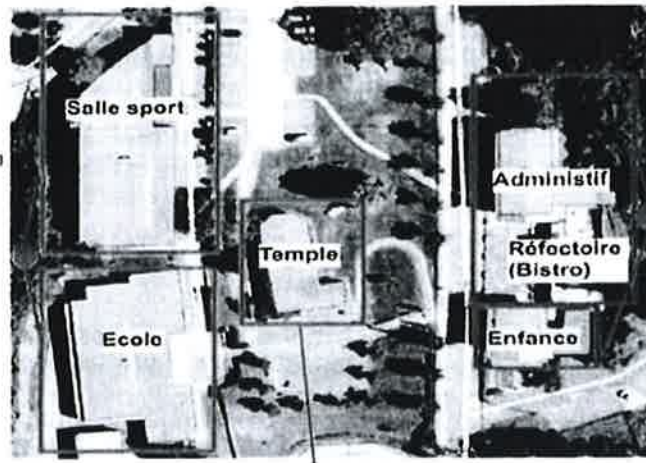
Annexe no. 1 – variante proposée avec 2 PAC.

Etapes : 1. Réhabilitation thermique des bâtiments 2. PAC1 3. PAC2

Avantages :

- Distances plus courtes
- Limitation des pertes
- Chantiers réduits
- Moins d'impact
- Plus flexible (modif. centre)
- Avancement par étapes
- Coûts plus bas

PAC 1
(Ecole et salle de sport)

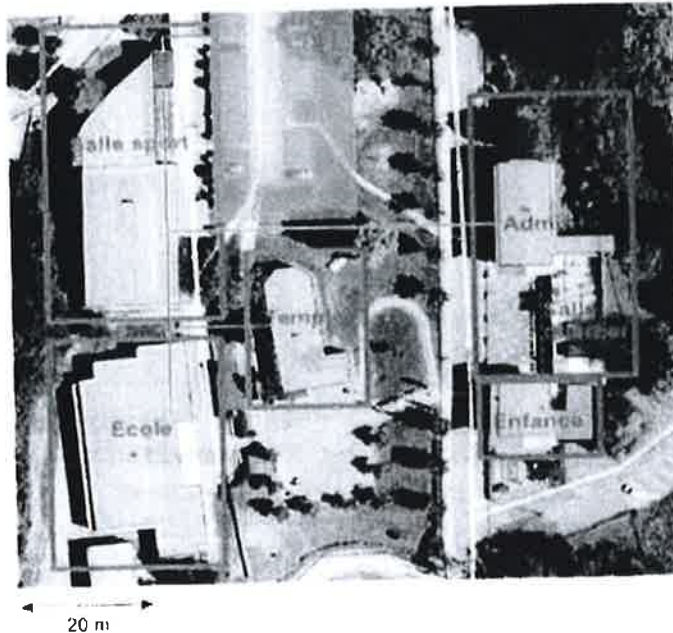


PAC 2
(Admin., Bistro, Enfance)

Pour le Temple : laisser en place le chauffage actuel

Annexe 2 – impact sur la zone centrale avec la variante retenue avec une seule et unique PAC.

Situation de référence : Mini-CAD pour tous les bâtiments



Liaison déjà existante

Liaison à créer

Chaufferie principale
PAC sur sondes

2 x 90 kW

Dimension estimatives

Surface 50 m²

hauteur 3 m

Longueur réseau

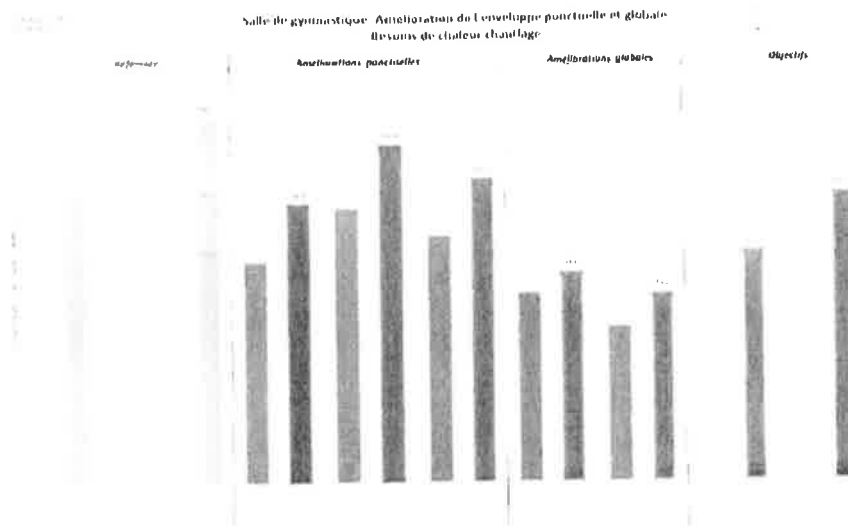
CAD enterré 80 m

CAD dans bâtiment 50 m

Champs de sondes
19 sondes de 300 m



Annexe 3 - recommandation de rénovation thermique par bâtiment (ex : salle de gym).



Marine Lemberg
Chemin des Mémises 4
CH – Jouxens-Mézery
+41 (0)79 330 47 38
lembert@bluewin.ch

Jouxens-Mézery, le 16 mars 2026

Objet : Démission du poste de secrétaire communale de Jouxens-Mézery

Monsieur le Président,

Comme annoncé en fin d'année 2025, je vous adresse par la présente ma démission du poste de secrétaire du Bureau du Conseil.

J'avais en effet, au pied levé et sans qu'il corresponde à mon horizon professionnel, repris ce poste vacant après la démission de la précédente secrétaire.

Étant déjà Conseillère communale et scrutatrice, il m'apparaissait en effet important d'assurer la continuité de cette mission, faute de combattant recherché et non trouvé durant l'été 2023.

J'assumerai bien évidemment mes fonctions jusqu'à la fin de la présente législature, soit le 30 juin prochain, et annonce ma démission à l'Association des secrétaires des Conseils communaux et généraux vaudois afin de faciliter mon remplacement. Je serai, dans la mesure de mes possibilités, à l'écoute de la ou du nouveau secrétaire en cas de besoin pour assurer la passation.

Je tiens d'ores et déjà à vous remercier vivement pour votre soutien sans faille, votre disponibilité de tous les instants et le sens du service citoyen que vous avez partagé avec nous tout au long de ces mois.

J'ai éprouvé beaucoup de plaisir à assumer cette tâche aux côtés du Bureau et ai appris beaucoup, tant sur la fonction proprement dite que sur le fonctionnement de notre commune et de nos institutions.

Je vous prie de recevoir, Monsieur le Président, mes plus cordiaux et respectueux messages.

Copie :

- Greffe communal

Marine Lemberg


A Magnenat
anitaparisi@hotmail.com

Commune de Jouxens-Mézery
Chemin de Beau-Cèdre 1
1008 Jouxens-Mézery

A l'attention de :
M. Bernard Freemantle : Vice Syndic
M. Thierry Reymond : Municipal
Mme Nathalie Schöni : Municipale

Jouxens, le 25 mars 2026

Groupe Gym dames du jeudi de la Société Sportive de Jouxens-Mézery

Madame la Municipale et Messieurs les Municipaux,

Nous venons d'apprendre avec surprise et consternation que la salle de gym ne serait plus disponible pour notre groupe les jeudis entre 9h00 et 10h00 et ceci dès la rentrée scolaire d'août 2026.

Cela fait au moins 30 ans que les cours ont lieu dans cette plage horaire et nous ne comprenons pas pourquoi cette décision nous est imposée, sans discussion ni consultation, avec les principales intéressées.


Ce lieu destiné à l'exercice physique a une fonctionnalité essentielle pour les habitants de Jouxens-Mézery et il nous paraît indispensable à l'ensemble de notre groupe de pouvoir continuer à en disposer et dans cette même plage horaire.

Nous espérons Madame la Municipale, Messieurs les Municipaux, que vous donnerez une suite favorable à notre requête afin que puisse perdurer ce cours auquel nous tenons beaucoup.

Nous restons volontiers à votre disposition pour en discuter et vous remercions par avance de votre compréhension et votre soutien.

Vuilleme Myrielle
Smadja Anne
Saegesser Josiane
Rochat Anne Marie
Ricard Caroline
Ricard Amélie
Marmier Muriel
Magnenat Anita

Lion Anastasia
Languetin Françoise
Krieg Charlotte
Jungo Danièle
Gruffel Florence
Grandchamp Esther
Gottofrey Josiane
Bovard Monique


A Magnenat
Au nom du groupe

Copie :
M. Pascal Refondini: Président du Conseil Communal
M. Damien Freemantle : Président de la SSJM
Mme Analia Rolle : Monitrice

Jean-François Oberson
Ch. des Boracles 28
CH-1008 Jouxens-Mézery
+41 79 449 79 71
Email : jf.oberson@hrtop.ch

**Monsieur
Pascal Refondini
Président de Conseil communal
1008 Jouxens-Mézery**

Jouxens-Mézery, le 31.03.2026

Motion concernant le préavis 2/2026

Monsieur le président,

En qualité de membre de la commission d'urbanisme et après réflexion, je souhaite que la Municipalité étudie les solutions techniques et financières pour :

- 4 PAC, càd une PAC par bâtiment,
- 3 PAC, càd une pour le bâtiment admin, une pour le Petit Navire, une pour l'Ecole et la salle de gym.

Dans l'alternative ou l'ASIGOS veut être indépendante, prévoir une PAC pour la salle de gym.

Merci de mettre cette motion au vote lors de la discussion du préavis n° 2.

En vous remerciant d'avance, je te prie de recevoir, Monsieur le président, mes meilleures salutations.



Jean-François Oberson

Argumentaire complémentaire de la Commission d'Urbanisme pour le Préavis 02/2026

Nous pouvons résumer notre argumentaire de la manière suivante :

1. Comme précédemment mentionné, le rapport de la Municipalité fait état d'une option privilégiée (système de chauffage à distance), décision écrite qui nous semble aujourd'hui prématurée pour les raisons mentionnées aux points suivants.
2. Nous sommes surpris de l'absence d'un CECB+ par bâtiment qui est le point de départ de toute rénovation énergétique des bâtiments. Ceux parmi vous qui ont installé des éléments énergétiques renouvelables à leur domicile le savent : cette étape permet de définir les priorités des travaux selon des normes et concepts établis en plus d'assurer les subventions. Cela permet aussi de répondre à la question de : « quoi faire quand ? » en se focalisant sur l'assainissement du bâtiment : quoi faire, qu'est-ce qui est pertinent : toiture ; toiture + fenêtres ; toiture + fenêtres + façades ?
3. Après avoir analysé l'état de vétusté des installations, celles-ci ne sont pas si en mauvais état. Une des chaudières n'a que 10 ans et peut vivre encore 15 ans, durée confirmée par l'ingénieur d'Effin'Art (que nous avons contacté) qui connaît des modèles similaires en fonction depuis 25 ans. Il nous semble peu adéquat de la remplacer alors qu'elle fonctionne bien et ceci probablement pour de nombreuses années. Il y a ici une volonté de notre part de ne pas gaspiller et ainsi de ne pas jeter ce qui fonctionne encore.
4. La mise en place d'un chauffage de type « à distance » ne nous semble pas cohérent aujourd'hui et ce pour 2 raisons :
 - a. Les avantages d'un système centralisé dans ce contexte-ci, ne nous semble pas pertinent, en effet l'utilisation d'un point unique avec de nombreuses et longues conduites d'alimentation vont clairement impacter l'ensemble du complexe communal. Après en avoir discuté avec l'ingénieur d'Effin'Art, le projet d'une PAC par bâtiment, voire par deux bâtiments semble tout aussi adapté. Car les travaux souterrains seront très réduits et permettront la réutilisation du système de conduites déjà en place. Il ne s'agira que de se greffer sur un système existant. De plus lors d'une panne ce n'est pas l'ensemble des bâtiments qui seront affectés mais bien qu'un seul voire deux.
 - b. De plus avec la volonté de développer le Pâquis lors de la prochaine législature, des travaux réalisés aujourd'hui ne permettront pas facilement l'intégration après coup car pour une optimisation d'une PAC les volumes et surfaces doivent être connus afin qu'elle puisse être dimensionnée correctement. Une PAC surdimensionnée entraîne alors une perte de rendement.
5. Nous pensons aussi que la priorisation via le CECB+ et la rationalisation des PAC permettra aussi de procéder par étapes car elles sont dissociées. Il n'y a pas de besoin technique de réaliser la PAC en même temps que l'assainissement des bâtiments.
6. Pour faire un peu d'histoire le préavis n°1/2019 d'un sujet similaire avait été retiré à l'époque par la Municipalité. Le PV ne fait pas état de la raison de ce retrait, mais montre déjà,

Argumentaire complémentaire de la Commission d'Urbanisme pour le Préavis 02/2026

qu'à l'époque le projet d'un système commun à tous n'avait pas non plus abouti. Nous parlions certes d'une installation de couplage chaleur-force. La possibilité d'installer une PAC avait été évoqué par la Commission ad hoc mais celle-ci avait été rejetée. Il est important de rappeler qu'alors il n'était nullement question d'assainir les bâtiments.

7. Un autre élément de réflexion se focalise sur le coût de l'étude. Nous ne souhaitons pas ici nous immiscer dans les réflexions de la CoFin, cependant le montant d'ingénierie « chauffage-refroidissement » de CHF 140'000.- (qui correspond à 1000 heures rémunérées à CHF140 par heure) nous semble très disproportionné en comparaison de bâtiments privés où ces frais sont inexistantes. Il faut mettre en évidence que ces coûts extrêmement élevés sont liés à la complexité du concept de chauffage à distance ; les coûts sont consubstantiels à ce réseau de multiples sondes très profondes et interconnectées.

Le 31 mars 2026, Monsieur Julien Verrey

Rapport de la Commission du Feu

Monsieur le Président,
Chers collègues,

Je vous transmets les informations relatives à la commission consultative du Feu.

La dernière assemblée de la CCF en date du 25.03 a permis de discuter notamment de la clôture des comptes 2025.

Sur un total de charges d'un montant de CHF 664'735.51, un montant de subsides ECA de CHF 299'857.72 a été reçu et un montant de l'ordre de CHF 44'920.- a pu être facturé à des tiers. Cela laisse donc un montant à la charge des communes de CHF 319'957.79. Via la clé de répartition établie sur la base du nombre d'habitant et de la valeur assurée des biens, pour notre commune cela se traduit par un montant à charge de CHF 27'838.96 soit un montant par habitant de CHF 15.83.

Quelques éléments ont été relevés dans la vérification des comptes par la sous-commission y relative. L'année 2025 a vu une envolée des soldes de +20% par rapport aux éléments budgétés. Ceci est une conséquence directe de l'accroissement du nombre d'événements traités par les pompiers qui a augmenté de 35%. Naturellement les refacturations ont aussi progressé de manière raisonnablement linéaire.

En termes de matériel et équipement, il est à relever certains investissements comme le remplacement des tenues JSP (non fournies par l'ECA) et des travaux légers de modification de caserne. Concernant les véhicules appartenant aux communes il n'y a pas eu de remplacement en 2025, mais deux achats seront prévus en 2027 et seront proposées au budget.

Un autre élément de préoccupation pour le SDIS sera d'entamer lors de la prochaine législature la transformation de l'entente communale en une association de communes, format utilisé à ce jour par une très forte majorité des SDIS du canton.

Pour la commission du feu, votre serviteur.

Julien Verrey



ASIGOS CONSEIL INTERCOMMUNAL

LEGISLATURE 2021-2026

Procès-verbal de la séance du 4 mars 2026 à 20h00

à Romanel-sur-Lausanne

Présidence :	AMBLET	Olivier
Délégués du Conseil intercommunal		
Jouxkens-Mézery (JM)	ASCHWANDEN GRANDCHAMP KLINGER-LOHR BONVIN MANTHEY MUBIAYI	Sonja (excusée) Thierry Mariela Jacek Benjamin
Prilly (P)	AMBLET BARBEY CLARAMUNT CONNE DEILLON DIAS ANDRADE LOURENCO DRAYER FAVE MAROLF MONNEY MAMA NDONGO NOSEDA GUIGNARD TORTELLI ZODOGOME	Olivier Aurélie (excusé) Lumia Georges (excusé) Fabien Ana Filipa Blaise Nolwen Philippe Cédric Barthélémy Geneviève Eva Vincent
Romanel-sur-Lausanne (RsL)	BOVEY MUGGLI PISANI PISANI SPÖRRI VANNAY	Christian Philippe Jean-Claude Lionel Daniel (excusé) Nathan
Comité de direction		
Prilly Prilly Jouxkens-Mézery Jouxkens-Mézery Romanel-sur-Lausanne Romanel-sur-Lausanne	JOLY MATTIA SCHOENI REYMOND DAGON OPPLIGER	Rebecca Maurizio Nathalie Thierry Jennifer Patrick (excusé)
Secrétaire CI (procès-verbal)	MEIER	Anne

M. le Président Olivier Amblet ouvre la séance et souhaite la bienvenue à toutes et tous.

1. Opérations préliminaires : appel, ordre du jour

21 déléguées et délégués sur 25 sont présents à l'appel et les 3 communes sont représentées. Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer. Pour rappel les validations des votes se font à la majorité des 2/3 avec les nouveaux statuts.

L'ordre du jour est approuvé.

- 1. Opérations préliminaires : appel, ordre du jour**
- 2. Adoption du procès-verbal de la séance du 24 septembre 2025**
- 3. Assermentations**
- 4. Correspondance et communications du Bureau**
- 5. Communications du Comité de direction**
- 6. Préavis N°01-2026 sollicitant un crédit d'étude et de construction de CHF 33'414'200.-destiné à la réalisation du projet d'assainissement, d'agrandissement et de mise en conformité du Collège et de l'APEMS de Mont-Goulin**
- 7. Préavis N°02-2026 demandant un crédit complémentaire au budget 2026 pour augmenter les ressources humaines de l'Association**
- 8. Préavis N°03-2026 sollicitant un crédit d'études de CHF 795'000.- pour la phase Avant-Projet pour la réalisation d'un complexe scolaire sur le site des Esserpys à Romanel-sur-Lausanne**
- 9. Motions, postulats, interpellations**
- 10. Questions et divers**

2. Adoption du procès-verbal de la séance du 24 septembre 2025

Aucune remarque n'est formulée, le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

3. Assermentation

Aucune personne à assermenter.

4. Correspondance et communications du Bureau

M. le Président Olivier Amblet annonce que l'interpellation déposée par **M. le Conseiller Jacek Manthey (JM)** lors du dernier Conseil a été déposée sans préciser si elle était soutenue par cinq personnes, elle sera donc redéposée ce soir. A la suite du Conseil intercommunal du 10 juin, une collation sera offerte par l'ASIGOS à l'occasion de la fin de la législature.

5. Communications du Comité de direction

Mme la Présidente du CoDir Rebecca Joly prend la parole. Elle annonce que les travaux du Collège du Grand-Pré avancent, les premières classes rénovées ont pu être livrées à la rentrée de février et donc les premiers élèves ont pu rejoindre leur classe. Elle invite tous les délégués le 20 juin prochain à l'inauguration de la place sportive du Belvédère à Jouxpens-Mézery, les détails suivront en temps voulu.

6. Préavis N°01-2026 sollicitant un crédit d'étude et de construction de CHF 33'414'200.-destiné à la réalisation du projet d'assainissement, d'agrandissement et de mise en conformité du Collège et de l'APEMS de Mont-Goulin

M. le Conseiller Thierry Grandchamp (JM) lit les conclusions du rapport de la COGEF. Cette dernière propose deux amendements : A. réduction de 50% du montant retenu pour le poste « jardin » soit CHF 414'200 pour arriver à un montant total rond. Remplacer au point 1 des conclusions le montant de CHF 33'414'200 par CHF 33'000'000. B. L'ajout d'un point 2 : « Le loyer de l'APEMS sera calculé en fonction des montants réels investis et des coûts d'exploitation de sorte à atteindre une neutralité pour l'ASIGOS. »

Mme la Conseillère Ana Dias Andrade Lourenco lit les conclusions du rapport de la Commission Technique.

M. le Président Olivier Amblet ouvre la discussion.

M. le Conseiller Nathan Vannay (RsL) demande si le nombre de classes a bien été évalué pour ne pas se retrouver avec un manque de classes dès la fin de la construction.

M. le Vice-Président J.-C. Pisani (RsL) s'interroge sur le vote des membres de la COGEF qui n'aident pas les conseillers à se positionner (2 oui, 1 non et 2 abstentions).

M. le Conseiller Philippe Muggli (RsL) répond que la somme globale a fait peur avec une augmentation de près de 80% par rapport au budget bien que le CoDir ait apporté des explications.

M. le Conseiller Jacek Manthey (JM) s'inquiète sur le fonctionnement du CoDir pour arriver à de telles différences entre le préavis et le budget prévisionnel. A-t-on opté pour quelque chose de trop luxueux ?

M. le Conseiller Lionel Pisani (RsL) entend bien que tout doit être refait, mais s'interroge également sur la différence de montant entre le budget et le préavis. Il demande qui va payer le loyer de l'APEMS.

M. le Conseiller Fabien Deillon (P) précise l'importance de séparer les coûts de l'APEMS car l'exploitation de l'APEMS est à charge de la commune de Prilly.

Mme la Conseillère Eva Tortelli (P) demande la parole pour préciser qu'elle n'était pas absente lors de la séance de la Commission Technique, mais excusée et aurait souhaité que le rapport de la Commission soit corrigé.

M. le Conseiller Nathan Vannay (RsL) demande quel sera l'impact de cette augmentation auprès de l'ASIGOS et des Communes ?

Mme la Présidente du CoDir Rebecca Joly remercie les Commissions de leur travail. Elle pense qu'il y a une lecture un peu biaisée du plan des investissements qui n'est pas très précis. La Commission Technique a démontré que ce collège n'est plus dans un état acceptable. Compte tenu des travaux spéciaux, l'étude de faisabilité avait été sous-estimée, et le CoDir a également été surpris par le montant. La majeure partie des coûts provient des travaux spéciaux — notamment la topographie et la salle de gymnastique — dont l'évaluation s'est révélée particulièrement complexe lors de l'étude de faisabilité. La première estimation, réalisée uniquement par des architectes, a ainsi été sous-évaluée, en particulier pour la salle de gymnastique. Elle précise que les besoins scolaires (PPLS, salle de gymnastique double) et les impératifs légaux sont respectés, mais aucune option luxueuse n'a été prise dans ce projet. L'augmentation de la population entraîne une hausse du nombre de classes, ce qui conduit à son tour à une augmentation des espaces sportifs. Il est demandé aux mandataires de répondre aux besoins et ces derniers ont un coût. Le plan des

investissements montre que les 3 communes sont impactées et qu'un décalage des travaux est prévu selon l'urgence. Ce projet devrait contenir suffisamment de classes à l'échelle du quartier.

M. le Municipal Maurizio Mattia précise qu'une telle rénovation coûte quasiment aussi cher qu'une construction sur un terrain vierge. Une démolition aurait nécessité une relocation des élèves et des frais d'évacuation en sus. Il faut savoir qu'une classe revient à environ 2 millions en comptant les espaces supplémentaires aux salles de classes.

M. le Conseiller Philippe Muggli (RsL) remercie les municipaux pour les compléments d'informations. Il estime que les architectes auraient dû connaître le coût des salles de classe. Pour l'ASIGOS, la conséquence de cette augmentation est l'atteinte plus rapide du plafond d'endettement et le risque de devoir décaler d'autres constructions. L'amortissement sur 30 ans sera augmenté de CHF 500'000.- avec la clé de répartition connue. Il souhaite que le prochain tableau des investissements soit actualisé avec les prix du jour, car il permet de faire les projections à long terme.

M. le Conseiller Lionel Pisani (RsL) remercie M. Muggli pour son intervention et s'inquiète de cette mauvaise planification ainsi que de l'impact sur les 3 communes. Les montants sont élevés et l'impact sur les charges le sera également. Il préconise une meilleure budgétisation.

M. le Conseiller Thierry Grandchamp (JM) demande si le fait que Prilly ait le label Cité de l'énergie peut engendrer des surcoûts lors d'une construction.

M. le Conseiller Fabien Deillon (P) relève que pour ce préavis le coût d'une classe revient à près de 3 millions. Il se demande pourquoi le collège ne sera pas démoli, est-ce juste pour la problématique de relocalisation des élèves.

Mme la Présidente du CoDir Rebecca Joly précise que les montants mis dans un plan d'investissements doivent être justifiés, critiquant l'idée de doubler les coûts par précaution et appelle à un changement de paradigme de la part de tous si tel est le choix. Concernant les coûts énergétiques, il précise qu'il n'y a pas de surcoût lié au label Cité de l'énergie, mais simplement le respect de la loi. De plus, les rénovations énergétiques permettent des économies, notamment en évitant de remplacer certains équipements comme la chaudière. Elle conteste le calcul de coûts par classe de M. Deillon, car la salle de gymnastique est utilisée par les 11 classes de Mont-Goulin, mais aussi par les 4 classes de Sous-Mont. Reconstruire coûterait au moins autant, voire plus, notamment à cause des frais de démolition et de mise en décharge et les coûts annoncés sont cohérents avec ceux d'autres écoles récentes. De plus, reloger les élèves pendant les travaux coûterait cher et le projet actuel prévoit des solutions pour travailler en site occupé, évitant des installations temporaires coûteuses.

Mme la Conseillère Geneviève Noseda Guignard (P) est le porte-parole de M. Spörri absent ce soir : L'amendement de la Cogef propose de réduire de 50 % le budget des aménagements extérieurs, ce qui affecterait surtout la végétalisation des terrasses et la plantation d'arbres, utilisées comme cour de récréation. Or, l'économie serait minime (1 % du budget), mais avec un fort impact sur le confort des élèves, dans un espace déjà trop petit. Les 17 arbres obligatoires seraient maintenus, mais les aménagements et les 4 arbres supplémentaires risquent de disparaître. Avec la disparition des 33 arbres existants, et des décennies nécessaires pour recréer de l'ombre, ces aménagements sont indispensables, pas un luxe. Si nous acceptons cet amendement, nous serons responsables d'une cour d'école triste et peu adaptée à la récréation.

M. le Vice-Président J.-C. Pisani (RsL) demande si l'intervention d'un BAMO est prévue.

Mme la Présidente du CoDir Rebecca Joly confirme que oui.

M. le Président Olivier Amblet ouvre la discussion au sujet de l'amendement B : ajout d'un point 2 « Le loyer de l'APEMS sera calculé en fonction des montants réels investis et des coûts d'exploitation de sorte à atteindre une neutralité pour l'ASIGOS. »

Votants : 20	Pour : 20	Contre : 0	Abstention : 0	Statut : accepté à l'unanimité
--------------	-----------	------------	----------------	--------------------------------

M. le Conseiller Jacek Manthey (JM) fait remarquer que sur Google le coût d'une classe en Suisse est chiffré à 1 million.

M. le Conseiller Lionel Pisani (RsL) souhaite que le travail en amont soit fait correctement, qu'on soit entouré de professionnels et que les budgets ou plans d'investissements soient plus précis.

M. le Conseiller Benjamin Mubyayi (JM) estime que le dépassement du budget est exorbitant ; mais sur place, la Commission Technique a constaté que le mur de soutènement n'a certainement pas été pris en compte dans le budget initial, il a des infiltrations d'eau et doit être changé. Il se demande si une étude de faisabilité globale aurait dû être faite. Les travaux de génie civil sont à faire obligatoirement avant la rénovation. Il recommande de pouvoir avancer avec ce projet.

M. le Conseiller Fabien Deillon (P) relève qu'il y a des fuites depuis plus de 10 ans.

Mme la Présidente du CoDir Rebecca Joly précise que les métiers de la construction sont extrêmement spécialisés. Les architectes ne sont pas en charge des travaux spéciaux comme un possible effondrement du terrain lors de la construction de la salle de gymnastique. Elle explique que les projets de construction sont de plus en plus complexes et nécessitent des spécialistes, surtout pour des aspects techniques difficiles à estimer. Les premières estimations sont souvent imprécises et peuvent sous-évaluer les coûts. Cela pose un dilemme : faut-il investir davantage dans des études pour obtenir des estimations plus fiables ? Le choix actuel est de limiter les dépenses d'étude et d'accepter une certaine incertitude.

M. le Conseiller Benjamin Mubyayi (JM) en tant qu'ingénieur dans le domaine de la construction n'est pas d'accord avec cette réponse et affirme qu'on ne peut pas avoir de telles variations entre l'étude de faisabilité et le budget.

M. le Conseiller Lionel Pisani (RsL) estime qu'il y a un problème avec les mandataires engagés.

M. le Conseiller Jacek Manthey (JM) trouve également qu'il y a un problème avec les mandataires et pense voter contre ce projet parce qu'il estime qu'on ne peut pas avancer comme cela. Il souhaite une contre-expertise et envoyer un signal pour ne pas continuer de cette façon.

Mme la Présidente du CoDir Rebecca Joly est désolée pour ces différences de montants, mais le CoDir a été également très surpris. L'ASIGOS a un devoir d'accueillir les élèves dans des conditions normales.

M. le Conseiller Benjamin Mubyayi (JM) précise qu'il ne s'oppose pas au préavis, les conditions d'accueil sont déplorables ; mais souhaite qu'on s'entoure de bons mandataires à l'avenir et obtenir des chiffres plus précis à l'avenir.

Mme la Présidente du CoDir Rebecca Joly tient à préciser qu'il n'y a eu aucune manœuvre douteuse de la part du CoDir et que ses membres acquièrent de l'expérience au fur et à mesure.

M. le Vice-Président J.-C. Pisani (RsL) estime que le CoDir s'est fait piéger et espère qu'au final le montant des travaux se situera entre 29 et 30 millions. Les intérêts et amortissements sur 30 ans équivalent à 8 ou 9 points d'impôts pour la Commune de Romanel-sur-Lasusanne.

M. le Conseiller Jacek Manthey (JM) s'interroge sur les mécanismes politiques de présentation des projets, suggérant que certains budgets sont parfois sous-estimés pour être acceptés, puis augmentent ensuite. Il questionne donc si, dans ce projet, ces hausses ont bien été intégrées, ou si les 18 millions initiaux étaient simplement un montant "acceptable", avant que les coûts réels n'apparaissent.

Mme la Présidente du CoDir Rebecca Joly rappelle que, le plan d'investissements n'étant pas voté par le Conseil Intercommunal de l'ASIGOS, il n'y a aucun intérêt à présenter un montant « au rabais » dans le plan d'investissements.

M. le Président Olivier Amblet lit l'amendement A de la COGEF : réduction de 50% du montant retenu pour le poste « jardin » soit CHF 414'200 pour arriver à un montant total rond de CHF 33'000'000.-

Mme la Présidente du CoDir Rebecca Joly rappelle qu'une grande partie de ce CFC sont des compensations légales et invite à refuser cet amendement car la cour d'école n'est pas adéquate.

M. le Président Olivier Amblet soumet l'amendement A au vote :

Votants : 20	Pour : 7	Contre : 11	Abstention : 1	Statut : refusé
--------------	----------	-------------	----------------	-----------------

L'amendement B est ajouté au point 2 des conclusions, le point 2 devenant le point 3, etc. La discussion n'étant plus demandée, il lit les conclusions du rapport et soumet le préavis au vote :

Le Conseil intercommunal de l'ASIGOS

- vu le préavis No 01-2026 ;
- ouï le rapport des Commissions chargées d'étudier cet objet ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;

Décide

1. d'accorder au CODIR un crédit de CHF 33'414'200.- TTC destiné à la réalisation de l'agrandissement et à l'assainissement du collège et de l'APEMS (Accueil pour enfants en milieu scolaire) de Mont-Goulin ;
2. que le loyer de l'APEMS sera calculé en fonction des montants réels investis et des coûts d'exploitation de sorte à atteindre une neutralité pour l'ASIGOS ;
3. de financer cette dépense par la trésorerie courante et/ou l'emprunt ;
4. de prendre note que, les charges d'amortissement et d'intérêts seront de l'ordre de CHF 1,523 millions lors de la mise en service du bâtiment ;
5. d'autoriser le CoDir à prendre tous les engagements imposés par le projet du présent préavis en vue de sa mise en œuvre.

Votants : 20	Pour : 18	Contre : 2	Abstention : 0	Statut : accepté
--------------	-----------	------------	----------------	------------------

7. Préavis N°02-2026 demandant un crédit complémentaire au budget 2026 pour augmenter les ressources humaines de l'Association

M. le Conseiller Philippe Muggli (RsL) lit les observations générales et les conclusions de la COGEF. Cette dernière estime que le titre du préavis prête à confusion, car l'EPT sera en réalité engagé par la commune de Jouxens puis refacturé à l'ASIGOS. Cette approche implique que les coûts relèvent des charges d'exploitation plutôt que des préavis. La COGEF reconnaît le besoin, mais n'adhère pas à la démarche et la commission refuse ce préavis.

M. le Conseiller Nathan Vannay (RsL) souhaite des précisions par rapport à la question n°1 du rapport de la COGEF. Est-ce que le changement de législature peut avoir un impact sur cette décision et les besoins futurs ?

Mme la Municipale Jennifer Dagon (RsL) explique qu'il n'y a actuellement aucune personne compétente pour se charger de ce travail à Romanel-sur-Lausanne et que le bureau technique intercommunal ne va pas gérer ceci.

M. le Conseiller Jacek Manthey (JM) se pose la question quant à l'efficacité de cette personne qui serait basée à Jouxens-Mézery et éloignée des autres.

M. le Municipal Thierry Reymond (JM) remercie la COGEF pour son rapport et les échanges constructifs lors des rencontres. Le CoDir ne partage pas les conclusions du rapport. Il explique que pour Prilly, un chef de service suit les projets de Prilly et ses heures sont refacturées à l'ASIGOS. Pour Romanel-sur-Lausanne et Jouxens-Mézery, cela serait le même processus. Etant donné que les charges seront refacturées à l'ASIGOS, c'est à cette dernière de se prononcer sur ce poste. Le suivi est indispensable au vu des grands projets à venir et il encourage à accepter ce préavis.

M. le Conseiller Fabien Deillon (P) précise que, selon les statuts de l'ASIGOS, le CoDir entreprend les démarches de constructions auprès des communes, ils ne disent pas que l'ASIGOS dispose d'une personne pour le faire et critique le fait que le préavis propose d'augmenter les ressources humaines de l'ASIGOS, alors que ce n'est pas sa mission. Enfin, il conteste le traitement comptable proposé ; les coûts liés à des projets doivent figurer dans un préavis et être amortis sur la durée, et non être comptabilisés comme des honoraires.

M. le Conseiller Nathan Vannay (RsL) s'interroge sur le compte utilisé pour comptabiliser ce poste.

Mme la Présidente du CoDir Rebecca Joly explique que la personne serait engagée par la Commune de Jouxens-Mézery et travaillerait pour l'ASIGOS et ses projets, ceux-ci étant variés (techniques, administratifs, communication) et non seulement sur des investissements. Elle défend le fait de faire valider cette dépense par l'ASIGOS étant donné que c'est elle qui paiera la facture et non pas la commune employeuse.

M. le Conseiller Jacek Manthey (JM) ne comprend pas la réponse de Mme Joly. Il estime que la manière de comptabiliser n'est pas correcte et demande s'il serait possible d'avoir une ligne comptable appropriée dans le budget.

M. le Vice-Président J.-C. Pisani (RsL) dit ne plus comprendre l'organisation du bureau technique intercommunal : en décembre, on avait annoncé un engagement à Romanel-sur-Lausanne malgré une répartition 20% pour Romanel-sur-Lausanne et 80% pour Jouxens-Mézery, puis on décide finalement de placer un poste à 30% à Jouxens-Mézery. Il préférerait étoffer le bureau technique de Prilly déjà existant. Il juge l'ensemble confus, même s'il reconnaît le besoin de personnel.

M. le Conseiller Benjamin Mubyayi (JM) admet qu'il y a un besoin de personnel, mais pense qu'il serait préférable de se regrouper et de renforcer Prilly à la place de créer des postes ailleurs.

M. le Conseiller Philippe Muggli (RsL) revient sur 2 points peut-être mal compris du rapport de la COGEF. Premièrement, le coût aboutirait au niveau du budget de fonctionnement alors qu'il devrait être chargé sur le crédit d'investissement. La COGEF est d'accord sur le fond mais pas sur la forme. Selon lui, ce n'est pas de la gouvernance correcte et l'ETP que la Commune de Jouxens-Mézery souhaite engager doit être approuvé par le Conseil Communal de Jouxens-Mézery.

M. le Conseiller Lionel Pisani (RsL) approuve une synergie avec Prilly pour éviter de devoir appliquer divers règlements communaux. Selon le droit public, l'ETP augmenté doit être voté par le corps délibérant de la Commune concernée. L'entier des honoraires refacturés comprennent-ils les charges sociales ?

M. le Municipal Thierry Reymond (JM) confirme que l'ETP doit passer devant les autorités compétentes de Jouxens-Mézery, c'est évident. Il affirme que cette solution lui semble la meilleure et que tout ne peut pas reposer sur les épaules du CoDir.

M. le Conseiller Lionel Pisani (RsL) revient sur le fait qu'il faudrait engager à Prilly.

M. le Municipal Maurizio Mattia (P) précise qu'il faut des ressources supplémentaires à Prilly et que l'encadrement ne serait pas suffisant si on engage quelqu'un pour s'occuper de bâtiments qui ne sont pas liés à Prilly. Cela semble illusoire et pense que la proximité serait plus favorable.

M. le Conseiller Lionel Pisani (RsL) demande des précisions sur le taux d'occupation de ce poste.

M. le Municipal Thierry Reymond (JM) répond qu'il y a actuellement une personne à 30% avec un CDD jusqu'au 30 juin et que le but est d'augmenter ce poste à 70%.

M. le Conseiller Benjamin Mubyayi (JM) dit qu'il y a beaucoup de communes qui se regroupent afin de mutualiser les coûts, il ne comprend pas pourquoi cette personne ne pourrait pas rejoindre Prilly où se trouvent déjà des compétences.

M. le Conseiller Jacek Manthey (JM) relève que la classification comptable de cette personne sous « école primaire de Jouxens » n'est pas correcte. Pour une personne dédiée aux projets, il faudrait une rubrique ad hoc, peu importe où se trouve physiquement cette personne. Il souhaite proposer un amendement et trouver une rubrique adéquate pour cette charge.

M. le Président Olivier Amblet propose une suspension de séance de 5 minutes.

M. le Conseiller Jacek Manthey (JM) propose l'amendement suivant : d'amender le budget 2026 de l'ASIGOS au compte nommé « honoraires chargé de gestion de projets » à créer dans la rubrique 2199.20 par l'octroi d'un crédit complémentaire au budget de CHF 58'000.-. Il demande encore si le montant de CHF 58'000.- couvre la période restante (mai à décembre) ou la totalité de l'année.

Mme la Présidente du CoDir Rebecca Joly répond que ce montant sera diminué pour 2026.

M. le Président Olivier Amblet soumet l'amendement au vote :

Votants : 20	Pour : 15	Contre : 0	Abstention : 5	Statut : accepté
--------------	-----------	------------	----------------	------------------

Puis il relit les conclusions du rapport et le soumet au vote :

Le Conseil intercommunal de l'ASIGOS

- vu le préavis No 02-2026 adopté par le Comité de direction le 4 mars 2026 ;
- oui le rapport des commissions chargées d'étudier cet objet ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;

Décide

- d'amender le budget 2026 de l'ASIGOS au compte nommé « honoraires chargé de gestion de projets » à créer dans la rubrique 2199.20 par l'octroi d'un crédit complémentaire au budget de CHF 58'000.-
- de déplacer le montant de CHF 42'000.- du compte 3130.11 - section 2170.03 dans ce nouveau compte.

Votants : 20	Pour : 12	Contre : 5	Abstention : 3	Statut : accepté
--------------	-----------	------------	----------------	------------------

8. Préavis N°03-2026 sollicitant un crédit d'études de CHF 795'000.- pour la phase Avant-Projet pour la réalisation d'un complexe scolaire sur le site des Esserpys à Romanel-sur-Lausanne

M. le Conseiller Christian Bovey (RsL) lit les observations et conclusions du rapport. Le projet sélectionné est prometteur, mais la COGEF est particulièrement surprise par le report de la mise en service du bâtiment de deux ans. Cette dernière demande également au CoDir de faire une projection sur le nombre d'élèves et le besoin de classe d'ici l'ouverture de ce nouveau complexe. La COGEF propose un amendement : elle ne comprend pas l'intérêt de la dépense pour le poste d'économiste qui permettrait d'affiner les coûts de plus ou moins 10% au lieu de 15% et propose d'amender le budget de CHF 70'000.- si le retour sur investissement n'est pas démontré lors du Conseil intercommunal.

M. le Conseiller Nathan Vannay (RsL) demande s'il y a une coquille dans le préavis : au point 4, il est noté que la phase de réalisation a lieu entre juillet 2028 et mars 2030 alors que la mise en service est prévue en avril-mai 2031.

Mme la Municipale Jennifer Dagon (RsL) s'excuse pour la coquille. Concernant l'amendement, elle précise que cet économiste est nécessaire pour une meilleure estimation des coûts afin d'éviter de se retrouver avec un crédit de construction beaucoup plus élevé que prévu. Elle prie les conseillers de refuser cet amendement.

M. le Conseiller Philippe Muggli (RsL) réagit sur le fait que, oui le Conseil intercommunal souhaite des estimations plus précises, mais dans ce cas on parle de passer de 15% à 10%, donc le prix final ne peut pas doubler.

M. le Vice-Président J.-C. Pisani (RsL) demande quelle est le planning correct sans coquille.

Mme la Municipale Jennifer Dagon (RsL) précise les dates du planning intentionnel : il faut lire mars 2031 et non 2030.

Mme la Présidente du CoDir Rebecca Joly revient sur la question de l'enclassement des élèves. A priori, pour les 1 à 6P à Romanel-sur-Lausanne, on arrive à caser tous les élèves sans répondre à toutes les normes. Pour les 7-8P, selon les chiffres actuels il y aura un goulet d'étranglement autour des années 2028-2030, le collège du Grand-Pré pourrait être en sous capacité. Une solution envisagée serait de maintenir certains éléments provisoires pour parer au manque de classes.

M. le Conseiller Benjamin Mubyayi (JM) s'interroge pourquoi engager un économiste de construction alors que les études de faisabilité ont déjà été réalisées et que l'économie serait seulement de 10 à 15%.

M. le Conseiller Nathan Vannay (RsL) en tant que membre de la Commission d'Etablissement, s'inquiète sur la gestion du nombre d'enfants par classe qui se situe aujourd'hui autour de 26 élèves par classe. Son fils entrera en 7P en 2029 et ne pourra pas être scolarisé au collège des Esserpys vu le report du délai de mise en service. Il demande au CoDir d'envisager de conserver les 8 classes provisoires au Grand-Pré.

M. le Vice-Président J.-C. Pisani (RsL) demande à quel moment le Conseil communal de Romanel-sur-Lasuanne devra donner le DDP à l'ASIGOS ?

Mme la Municipale Jennifer Dagon (RsL) répond que ce sera à la fin de l'étude qui précisera les volumes et les coûts ; il n'y a pas de date précise, environ début 2027.

M. le Conseiller Nathan Vannay (RsL) rebondit sur la demande de la COGEF à propos du report de délai restée sans réponse.

Mme la Présidente du CoDir Rebecca Joly explique que ce projet est en discussion depuis plus de 10 ans ; les délais annoncés étaient peu réalistes et basés sur une construction rapide mais de moindre qualité. Etant donné que la zone est densément bâtie, on s'expose à des oppositions qui retarderaient considérablement le projet si celui-ci est de bas de gamme. De plus, les ressources actuelles pour faire avancer ce projet sont menues.

M. le Vice-Président J.-C. Pisani (RsL) rassure M. Vannay sur le collège du Grand-Pré, il n'y a aucune inquiétude à avoir quant à l'environnement scolaire de ce collège.

M. le Président Olivier Amblet précise que l'amendement propose de supprimer les prestations d'économistes pour CHF 70'000.- ; cela change la conclusion du préavis pour ramener le budget accordé à CHF 725'000.-. Il fait voter l'amendement :

Votants : 20	Pour : 12	Contre : 5	Abstention : 3	Statut : accepté
--------------	-----------	------------	----------------	------------------

Puis il lit les conclusions du rapport et procède au vote :

Le Conseil intercommunal de l'ASIGOS

- vu le préavis No 03-2026 adopté par le Comité de direction le 4 mars 2026 ;
- ouï le rapport des commissions chargées d'étudier cet objet ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;

Décide

1. d'accorder au CoDir un crédit de CHF 725'000.- pour la phase Avant-Projet pour la construction d'un complexe scolaire sur le site des Esserpys à Romanel-sur-Lausanne ;
2. de porter au crédit du compte 6320.00-2026.03.01 la participation de la commune de Romanel-sur-Lausanne ;
3. d'autoriser le CoDir à prendre tous les engagements imposés par le projet du préavis, de sa mise en œuvre ;
4. de financer cette dépense par la trésorerie courante et/ou par l'emprunt.

Amendement

- L'amendement proposé par la COGEF visant à supprimer les prestations d'économiste (CHF 70'000.-) est accepté.

Votants : 20	Pour : 20	Contre : 0	Abstention : 0	Statut : accepté à l'unanimité
--------------	-----------	------------	----------------	--------------------------------

9. Motions, postulats, interpellations

M. le Conseiller Jacek Manthey (JM) prend la parole pour annoncer qu'il réécrira le mail envoyé au CoDir en septembre 2025, pour lequel il n'a reçu ni accusé de réception, ni réponse, et le déposera comme interpellation en bonne et due forme lors du prochain Conseil intercommunal.

Mme la Conseillère Geneviève Nosedà Guignard (P) dépose une nouvelle interpellation au sujet de la piscine de Fontadel à la demande de Mme Van Bilwitt, initiatrice de la pétition. Les intervenants s'interrogent sur la réduction de l'accès à la piscine : après la résiliation du contrat avec Renens Natation en 2024 pour des raisons surcoût de charges d'entretien suite à leur passage, un créneau public a été supprimé en 2025. Ils demandent les raisons de ces décisions et s'inquiètent d'une possible stratégie visant à réduire progressivement l'utilisation de la piscine en vue de sa suppression.

M. le Président Olivier Amblet consulte l'article 47 des statuts et demande si l'interpellation est soutenue par au moins 5 personnes, ce qui est largement le cas.

M. le Municipal Maurizio Mattia répond immédiatement à l'interpellation : pour répondre aux besoins des écoles, prioritaires selon la loi, un créneau a été libéré en déplaçant l'entretien au vendredi, ce qui a supprimé l'ouverture au public ce jour-là. Cette décision s'explique aussi par des exigences accrues de qualité de l'eau et une baisse de fréquentation (environ 5 personnes par ouverture), rendant ces créneaux peu utilisés et peu rentables. La réponse du CoDir est annexée au présent PV.

M. le Conseiller Fabien Deillon (P) propose de publier les horaires d'ouverture au public de la piscine dans le Prill'hérait afin d'attirer du monde.

M. le Conseiller Jacek Manthey (JM) estime que la question de la piscine de Fontadel relève de la Commune de Prilly et non de l'ASIGOS. Elle fait partie d'un complexe scolaire du secondaire et non du primaire comme le sont les bâtiments de l'ASIGOS et tant qu'il n'y a pas de modification des statuts et qu'elle n'a pas été transférée à l'ASIGOS, elle ne peut pas faire partie de son périmètre.

M. le Président Olivier Amblet relève que c'est un sujet qui mériterait une interpellation car ce n'est pas clair pour tous les conseillers. Elle est hors sujet par rapport à l'interpellation de Mme Nosedà Guignard.

M. le Vice-Président J.-C. Pisani (RsL) précise que lors de la votation des nouveaux statuts ASIGOS+, la volonté était de ne pas faire entrer la piscine dans l'ASIGOS mais, comme elle se trouve sur la parcelle du collège, c'est indivisible ; elle fait donc bien partie de l'ASIGOS. Il demande au CoDir quand viendra le préavis à ce sujet.

Mme la Présidente du CoDir Rebecca Joly affirme que la piscine de l'Union est juridiquement propriété de l'ASIGOS depuis la constitution des DDP et elle est utilisée comme une quatrième salle de gym par les écoles. Un crédit d'étude sera vraisemblablement demandé en juin prochain et la décision de maintenir ou non la piscine sera du ressort de la prochaine législature, aucune date ne peut être donnée à ce stade.

M. le Président Olivier Amblet propose d'accepter la réponse du CoDir à cette interpellation et de copier cette réponse dans le procès-verbal. Accepté à l'unanimité. Elle sera finalement jointe au présent PV.

Mme la Conseillère Ana Dias Andrade Lourenco lit l'interpellation intitulée : « interpellation sur la capacité d'accueil des écoles en lien avec la croissance démographique de Prilly adressée à l'ASIGOS » jointe à ce PV.

M. le Président Olivier Amblet précise que le CoDir répondra par écrit à cette interpellation.

Mme la Conseillère Eva Tortelli (P) demande des informations sur l'étude relative aux horaires qui devait se terminer en décembre dernier.

Mme la Municipale Nathalie Schöni répond qu'en janvier 2026 un rapport assez conséquent et une synthèse ont été mis à disposition du Conseil d'Etablissement et seront prochainement sur le site Internet de l'ASIGOS, l'affaire est toujours en cours.

M. le Vice-Président J.-C. Pisani (RsL) s'inquiète sur le fait que la Commune de Prilly pourrait envisager de quitter l'ASIGOS après avoir quitté l'AJENOL.

Mme la Présidente du CoDir Rebecca Joly le rassure en affirmant qu'il n'y a aucune attention de la ville de Prilly de quitter l'ASIGOS.

La séance est close à 23h07.

Le Président

La secrétaire

Olivier AMBLET

Anne Meier

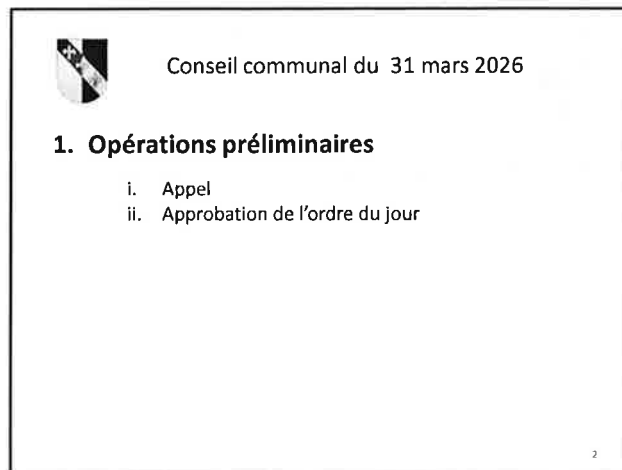
- Annexes :-
- Interpellation G. Nosedá Guignard « piscine de Fontadel, suite mais pas fin... »
 - Réponse du CoDir à l'interpellation « piscine de Fontadel, suite mais pas fin... »
 - Interpellation Ana Lourenço sur la capacité d'accueil des écoles en lien avec la croissance démographique de Prilly

31.03.2026

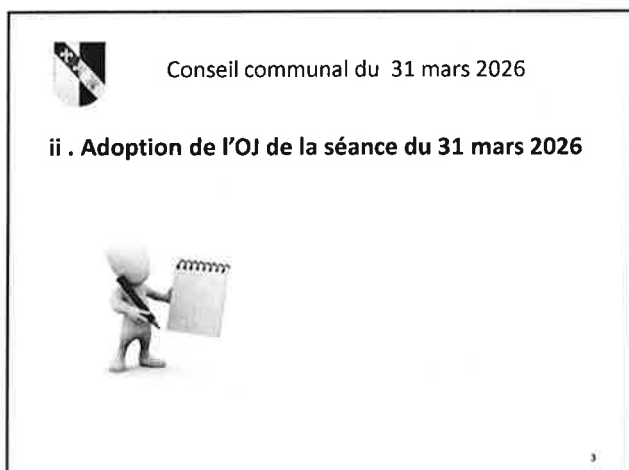
1	Aschwanden	Sonja	P
3	Berclaz	Sébastien	P
5	Bovard	Christian	A
7	Bridel	Lauriane	P
8	Burkhard	David	P
9	Cevey	Pierre	P
10	Corbaz	Maxime	E
11	Cronstedt	Nina	E
12	de Claparède	Vincent	P
13	de Preux	Michèle	P
14	Ferraton	Aurora	E
16	Ganière	Vincent	P
17	Gaspoz	Jean-Paul	P
18	Grandchamp	Thierry	P
19	Guyot	Yves	A
20	Ineichen	Hugo	E
21	Jermidi	Hondo	P
22	Jungo	Danièle	P
23	Jungo	Georges	P
24	Kinnar	Pierre	P
25	Klinger-Lohr Bonvin	Mariela	P arrivée avec un léger retard
26	Le Boudec	Jean-Yves	P
27	Lembert	Marine	P
28	Manthey	Jacek	E
30	Milliet	Jacques	P
31	Milliet	Stéphanie	P
32	Montoro	Francesco	P
33	Mubiayi Bamora	Benjamin	A
34	Mühlheim	Isabelle	P
35	Mühlheim	Philippe	P
36	Oberson	Jean-François	P
37	Oberson	Julien	P
38	Oldridge	Molly	A
39	Parietti	Marcel	E
40	Perreaud	Jérémie	P
41	Refondini	Pascal	P
42	Rochat	Michel	P
43	Roland	André	E
44	Rutta	Renato	P
45	Smadja	Gilbert	E
46	Straub	Marc-André	E
47	Stauffacher	Eric	A
48	Van Landuyt	Pascale	P
49	Verrey	Julien	P
50	Vuichoud	Sandrine	E
		<i>Présents</i>	29 puis 30
		<i>Excusés</i>	10
		<i>Absents</i>	6 puis 5



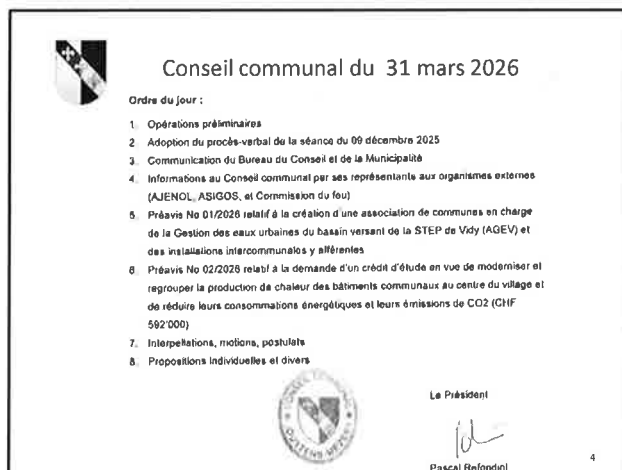
1



2



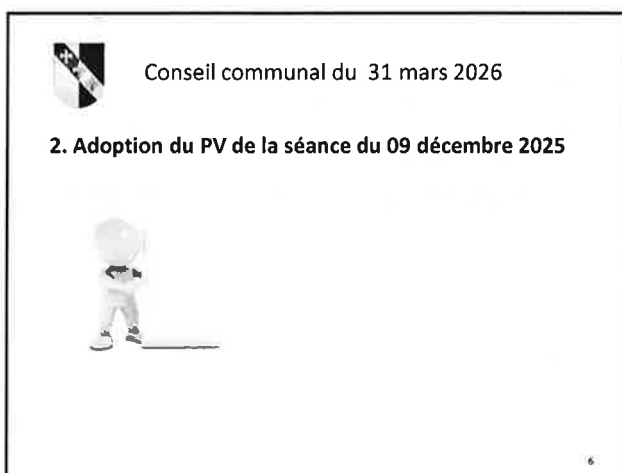
3




4



5



6


 Conseil communal du 31 mars 2026

3. Communication du bureau et de la Municipalité

conseil@jouxens-mezery.ch


<https://communejouxensmezery.sharepoint.com/sites/Conseilcommunal>

7


 Conseil communal du 31 mars 2026

Nouvel outil extranet pour les séances du Conseil communal de Jouxens-Mézery


Courriel de Cécile Magnenat du 26 mars 2025



8

 Conseil communal du 31 mars 2026

Nouvel outil extranet pour les séances du Conseil communal de Jouxens-Mézery



9


 Conseil communal du 31 mars 2026

Votations du 08 mars 2026 et du 29 mars 2026



 

Sources:
<https://www.elections.vd.ch/votelec/app23/index.html?id=CHVO20260308#v=results&ad=2225&ac=5585&q=initiative>


10

 Conseil communal du 31 mars 2026


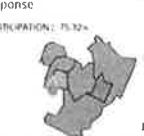
– Initiative « argent liquide, c'est la liberté »

Fédéral	Cantonal	Communal
Résultat final NON Requiert la double majorité du peuple et des cantons pour être acceptée.		INITIATIVE: REFUSÉE
Résultat des cantons 14/23 NON		OUI 35.21% NON 61.51% Sans Réponse 3.27%
Résultat des votes 54.39% NON		PARTICIPATION: 75.32%
Participation 55.40%		
	Canton \%	Résultat \%
	Vaud 59.84% NON 56.49%	

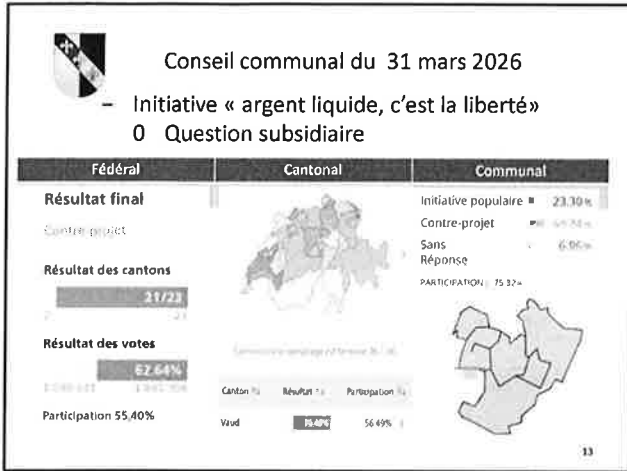
11

 Conseil communal du 31 mars 2026

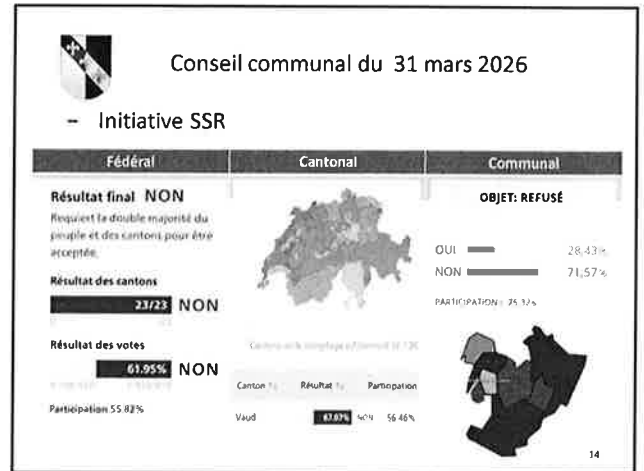
– Initiative « argent liquide, c'est la liberté »
0 Contre-projet direct

Fédéral	Cantonal	Communal
Résultat final OUI Requiert la double majorité du peuple et des cantons pour être accepté.		CONTRE-PROJET: ACCEPTÉ
Résultat des cantons 23/23 OUI		OUI 75.09% NON 20.31% Sans Réponse 4.60%
Résultat des votes 73.41% OUI		PARTICIPATION: 75.32%
Participation 55.40%		
	Canton \%	Résultat \%
	Vaud 73.81% NON 56.49%	

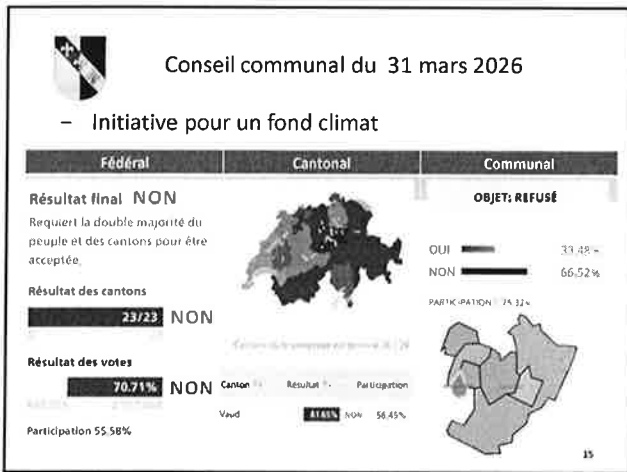
12



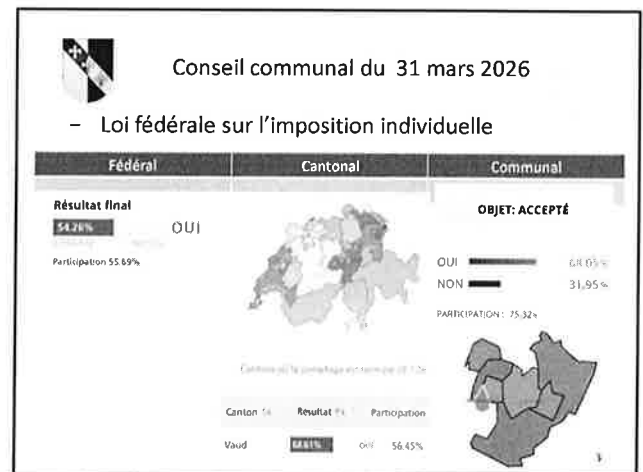
13



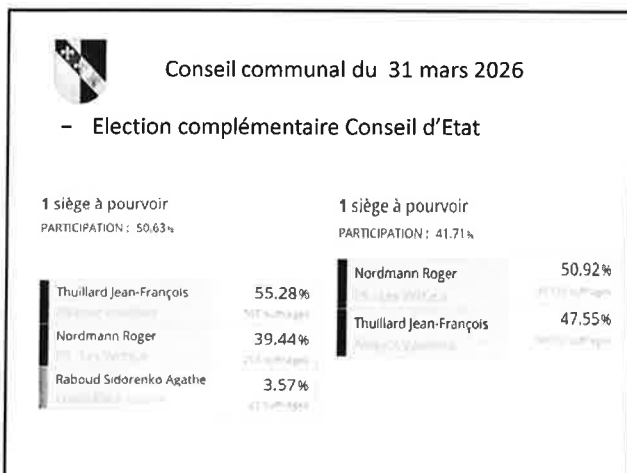
14



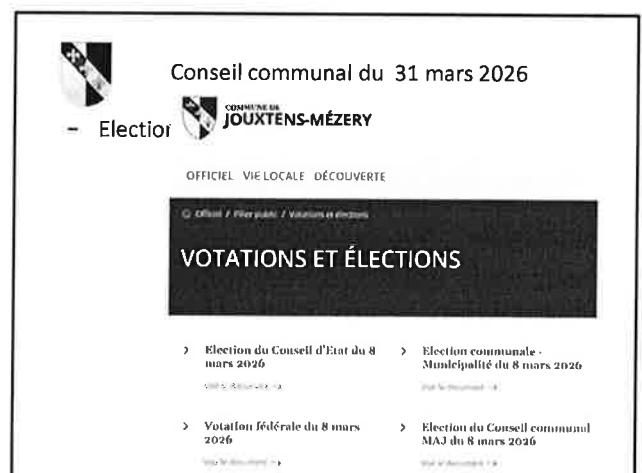
15



16



17




18

 Conseil communal du 31 mars 2026

Les prochaines votations :
14 juin 2026



19

 Conseil communal du 31 mars 2026

Votation fédérale (2 objets):

- Initiative pour la durabilité
- Modification de la loi sur le service civil

20

 Groupe Gym détente du jeudi de la Société Sportive de Jouxtere-Mâcny

Madame la Municipale et Messieurs les Municipalités,

Nous venons d'apprendre avec surprise et consternation que la salle de gym ne serait plus disponible pour notre groupe les jeudis entre 19h00 et 19h30 et ceci que la rentrée scolaire d'août 2026.

Cela fait au moins 30 ans que les cours ont lieu dans cette plage horaire et nous ne comprenons pas pourquoi cette décision nous est imposée, sans discussion ni consultation, avec les principales personnes impliquées.

Ce lieu destiné à l'exercice physique a une fonctionnalité essentielle pour les habitants de Jouxtere-Mâcny et il nous paraît indispensable à l'ensemble de notre groupe de pouvoir continuer à en disposer en toute saine liberté chaque semaine.

Nous espérons Madame la Municipale, Messieurs les Municipalités, que vous pourrez une suite favorable à notre requête afin que puisse continuer ce cours auquel nous tenons beaucoup.

Nous restons individuellement à votre disposition pour en discuter et vous remercions par avance de votre compréhension et votre soutien.

Corres

- Let SSJ Pré

Valérie Hymèle	Lion Anastasia
Stéphanie Anze	Languetta Françoise
Seigneurie Joanele	Krieg Charlotte
Rochas Anne Marie	Jungo Daniela
Ricard Caroline	Gruffet Florence
Ricard Amélie	Granchamp Estelle
Marmier Karine	Quittling Justine
Magnard Anne	Bouvier Marianne

A. Magnard


A. Magnard
Au nom du groupe

Copie :
M. Pascal Refordini, Président du Conseil Communal
M. Damien Fremontia, Président de la SSJM
Mme Anne-Paule - Municipale

21

 Conseil communal du 31 mars 2026

- Prochaine séance du Conseil communal 2026
- 16 juin 2026 19h00
- Pour mémoire prochaines vacances* :
- Vacances de Pâques : du ve. 3 avril au dl. 19 avril 2026



*Source : <https://www.ville.ch/commune/jouxtere-macny/et-vacances-scolaires-pour-foies-et-vacances-scolaires-2026>


22

 Conseil communal du 31 mars 2026

3. Communication de la Municipalité




23

 Conseil communal du 31 mars 2026

Cher conseil communal, je voudrais vous demander s'il n'est pas possible de passer la salle de gym à l'heure de 19h00 à 19h30. Actuellement, elle est réservée à l'ensemble des clubs de la commune. Cependant, nous sommes un groupe de personnes âgées et nous avons besoin de cette salle pour nos activités. Nous sommes prêts à payer pour l'utilisation de la salle de gym à l'heure de 19h00 à 19h30. Nous sommes prêts à payer pour l'utilisation de la salle de gym à l'heure de 19h00 à 19h30. Nous sommes prêts à payer pour l'utilisation de la salle de gym à l'heure de 19h00 à 19h30.

24

 Conseil communal du 31 mars 2026

*fait le Mercredi 24 mars 2026
par M. Jean-Paul Gaspoz
Membre rapporteur*

*a recevoir avant la rentrée en
sixième années
adresse
ch. de Champvent 2 &
signature*

signature


25

 Conseil communal du 31 mars 2026

Remerciements



26

 Conseil communal du 31 mars 2026


4. Informations des représentants aux organismes externes

AJENOL accueil de jour des enfants du nord-ouest lausannois

ASIGOS Association intercommunale pour la construction, la gestion des bâtiments et l'environnement scolaire de l'arrondissement scolaire de Prilly

Commission du feu


27

 Conseil communal du 31 mars 2026

5. Préavis No 01 / 2026 relatif à la création d'une association de communes en charge de la gestion des eaux urbaines du bassin versant de la STEP de Vidy (AGE) et des installations intercommunales y afférentes

Commission des affaires régionales et du développement du Nord lausannois:

– André Roland : Membre rapporteur



28

 Conseil communal du 31 mars 2026


5. Préavis No 01 / 2026 relatif à la création d'une association de communes en charge de la gestion des eaux urbaines du bassin versant de la STEP de Vidy (AGE) et des installations intercommunales y afférentes

Commission des affaires régionales et du développement du Nord lausannois:

– Jean-Paul Gaspoz: Président Rapporteur



29

 Conseil communal du 31 mars 2026

5. Préavis No 01 / 2026 : Conclusion

Le Conseil communal

- vu le rapport de la Municipalité (préavis n° 1 / 2026),
- ouï le rapport de la Commission des affaires régionales et du développement,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

Décide


1. d'approuver le principe et les modalités de transfert à titre gracieux des équipements intercommunaux actuels à l'association ;
2. d'approuver les statuts de l'Association intercommunale de Gestion des Eaux urbaines du bassin versant de la STEP de Vidy (AGEV) ;
3. d'acter la dissolution des Ententes, conventions et accords listés au point 5.3, ainsi que de toutes conventions et autres accords antérieurs non répertoriés relatifs aux ouvrages transférés, auxquels l'AGEV se substituera.

30

Conseil communal du 31 mars 2026

6. Préavis No 02 / 2026 relatif à la demande d'un crédit d'étude en vue de moderniser et regrouper la production de chaleur des bâtiment communaux au centre du village et réduire leurs consommations énergétiques et leurs émissions de CO₂ (CHF 592'000.-)

Commission des finances:
- Pierre Cevey; Membre et rapporteur




31

31

Conseil communal du 31 mars 2026

6. Préavis No 02 / 2026 relatif à la demande d'un crédit d'étude en vue de moderniser et regrouper la production de chaleur des bâtiment communaux au centre du village et réduire leurs consommations énergétiques et leurs émissions de CO₂ (CHF 592'000.-)

Commission d'urbanisme:
- Renato Rutta; Membre et rapporteur



32


32

Conseil communal du 31 mars 2026

Annexe no. 1 – variante proposée avec 2 PAC.

Etapes : 1. Réhabilitation thermique des bâtiments. 2. PAC 1, 3. PAC 2

Aménagements :
- Distances piétonnes
- Entretien des pistes
- Réhabilitation
- Miroirs d'impact
- Plus flexible (modél. central)
- Assurances (par étage)
- Coûts plus bas



Pour le temple : Laisser en place le chauffage actuel

33

33

Conseil communal du 31 mars 2026

Annexe 2 – impact sur la source centrale avec la variante retenue avec une seule et unique PAC.

Situation de référence : Mix-CAD pour tous les bâtiments

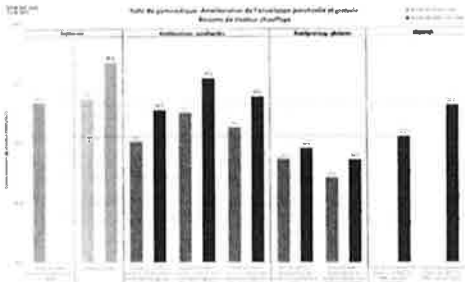


34

34

Conseil communal du 31 mars 2026

Annexe 3 – recommandations de rénovation thermique par bâtiment (ex : Salle de gym)



35

35

Conseil communal du 31 mars 2026

6. Préavis No 02 / 2026:
Conclusions et propositions de la commission d'urbanisme


En conséquence, la commission d'urbanisme et de l'environnement vous propose, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de :

Refuser le préavis municipal no 2 / 2026, dans son état actuel, et de charger la Municipalité de demander à la même entreprise un rapport complémentaire étudiant les variantes suivantes :

- Rénovation de l'enveloppe sans modification des sources de production de chaleur.
- Rénovation de l'enveloppe avec l'installation de 2 PAC (une par groupe de bâtiments, comme dans le document en annexe (à réaliser immédiatement ou quand les sources de chaleur actuelles seront vraiment en bout de course).

36

36

 Conseil communal du 31 mars 2026

6. Préavis No 02 / 2026:
Proposition amendement aux conclusions du préavis 02/2026

Remplacer le paragraphe:


- de l'amortissement du montant de CHF 592'000.00 TTC sur une période de 10 ans, à compter de l'année suivant l'aboutissement de l'étude relative à la modernisation et au regroupement de la production de chaleur des bâtiments communaux au centre du village et à la réduction de leurs consommations énergétiques et de leurs émissions de CO₂

par le texte suivant :

- de l'amortissement du montant de CHF 592'000.00 TTC pour l'étude relative à la modernisation et au regroupement de la production de chaleur des bâtiments communaux au centre du village et à la réduction de leurs consommations énergétiques et de leurs émissions de CO₂ selon les exigences du modèle comptable MCH2;

37

37

 Conseil communal du 31 mars 2026

6. Préavis No 02 / 2026: Conclusion

Le Conseil communal

- vu le rapport de la Municipalité (préavis n° 2 / 2026),
- ouï le rapport de la Commission de l'urbanisme et de l'environnement,
- ouï le rapport de la Commission des finances,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

prend acte


- de l'amortissement du montant de CHF 592'000.00 TTC sur une période de 10 ans, à compter de l'année suivant l'aboutissement de l'étude relative à la modernisation et au regroupement de la production de chaleur des bâtiments communaux au centre du village et à la réduction de leurs consommations énergétiques et de leurs émissions de CO₂;

Décide

1. d'accorder à la Municipalité un crédit d'étude de CHF 592 000.000 TTC (cinq-centnonante-deux-mille francs) en vue de moderniser et regrouper la production de chaleur des bâtiments communaux au centre du village et de réduire leurs consommations énergétiques et leurs émissions de CO₂;
2. d'autoriser la Municipalité à financer cette dépense au moyen de la trésorerie courante ou par le recours aux lignes de crédit existantes

38

38

 Conseil communal du 31 mars 2026

6. Préavis No 02 / 2026: Conclusion

Le Conseil communal

- vu le rapport de la Municipalité (préavis n° 2 / 2026),
- ouï le rapport de la Commission de l'urbanisme et de l'environnement,
- ouï le rapport de la Commission des finances,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

prend acte


- de l'amortissement du montant de CHF 592'000.00 TTC pour l'étude relative à la modernisation et au regroupement de la production de chaleur des bâtiments communaux au centre du village et à la réduction de leurs consommations énergétiques et de leurs émissions de CO₂ selon les exigences du modèle comptable MCH2;

Décide

1. d'accorder à la Municipalité un crédit d'étude de CHF 592 000.000 TTC (cinq-centnonante-deux-mille francs) en vue de moderniser et regrouper la production de chaleur des bâtiments communaux au centre du village et de réduire leurs consommations énergétiques et leurs émissions de CO₂;
2. d'autoriser la Municipalité à financer cette dépense au moyen de la trésorerie courante ou par le recours aux lignes de crédit existantes

39


39

 Conseil communal du 31 mars 2026

7. Interpellations, motions, postulats

40

40

 Conseil communal du 31 mars 2026

Traitement d'une motion

MOTION

Forme de l'initiative
proposant un projet
de travaux généraux.

Formes recommandées
présentées au conseil.

Réponse de la Municipalité
priorité des travaux
aux autres projets?

Résultat possible
- ouï ou l'ordre du jour.


LE CONSEIL VOTE

Est-ce que le conseil a vu le projet et le conseil a-t-il accepté de financer le projet? Le Conseil accepte de financer, sans autre condition?

Est-ce que le conseil a vu le projet et le conseil a-t-il accepté de financer le projet? Le Conseil accepte de financer, avec une condition?

41

41

 Conseil communal du 31 mars 2026

Traitement d'une motion

MOTION

Forme de l'initiative
proposant un projet
de travaux généraux.

Formes recommandées
présentées au conseil.

Réponse de la Municipalité
priorité des travaux
aux autres projets?

Résultat possible
- ouï ou l'ordre du jour.


LE CONSEIL VOTE

Est-ce que le conseil a vu le projet et le conseil a-t-il accepté de financer le projet? Le Conseil accepte de financer, sans autre condition?

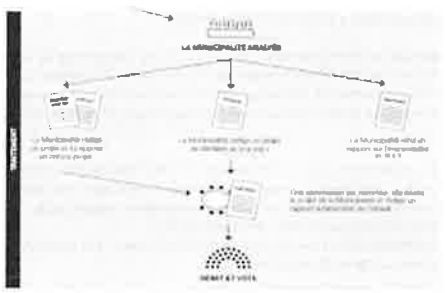
Est-ce que le conseil a vu le projet et le conseil a-t-il accepté de financer le projet? Le Conseil accepte de financer, avec une condition?

42

42


 **Conseil communal du 31 mars 2026**

Traitement d'une motion



43


43

 **Conseil communal du 31 mars 2026**

8. Propositions individuelles et divers


44

44

 **Conseil communal du 31 mars 2026**

Le prochain Conseil communal aura lieu le 16 juin 2026

et il commencera un peu plus vite à 19h00, car il sera suivi d'un repas.



45

45

**Rapport de la Commission des affaires régionales
et du développement du Nord lausannois
concernant le préavis municipal n° 1/2026**

Création d'une Association de communes en charge de la gestion des eaux urbaines

du bassin versant de la STEP de Vidy (AGEV)

Approbation des statuts

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères communales,
Messieurs les Conseillers communaux,

La Commission des affaires régionales et du développement du Nord lausannois, composée de Monsieur Jean-Paul Gaspoz, président, Monsieur Jean-Yves le Boudec, Monsieur Yves Guyot, Monsieur Sébastien Berclaz et Monsieur André Roland, a été chargée d'examiner le préavis municipal n° 1/2026 relatif à la création d'une Association de communes en charge de la gestion des eaux urbaines du bassin versant de la STEP de Vidy (AGEV) et à l'approbation de ses statuts.

La Commission s'est réunie le 12 mars 2026, en présence de M. Bernard Freemantle, Municipal, que la Commission remercie pour sa disponibilité, ainsi que pour la clarté de sa présentation et des réponses apportées à ses questions.

La Commission a entendu la présentation du projet par le comité de pilotage, ce qui lui a permis de comprendre les objectifs poursuivis par cette nouvelle organisation intercommunale, les modalités de gouvernance proposées, ainsi que les implications techniques, financières et environnementales liées à la création de l'AGEV.

Elle a examiné attentivement la version préliminaire du projet de statuts et a formulé des demandes d'amélioration, notamment en ce qui concerne la gestion du personnel de l'Association ainsi que les principes de calcul de la clé de répartition des coûts.

La Commission relève avec satisfaction que ces remarques ont été prises en compte et que les améliorations demandées ont été intégrées dans la version finale des statuts soumise à l'approbation du Conseil communal.

La Commission constate que la création de l'AGEV vise à rationaliser une organisation intercommunale actuellement complexe, à renforcer la coordination entre les communes concernées et à garantir une gestion durable, cohérente et planifiée des infrastructures d'évacuation des eaux urbaines à l'échelle du bassin versant de la STEP de Vidy.

Sur le plan financier, la Commission note que la contribution de la Commune de Jouxens-Mézery est estimée, pour la première année, à environ CHF 4'500.-, sur un budget total d'environ CHF 670'000.- réparti entre 16 communes. Ce montant est jugé raisonnable et proportionné au regard de l'ampleur des tâches confiées à la future association et des bénéfices attendus à long terme.

S'agissant de la clé de répartition retenue, la Commission relève qu'elle est basée sur la consommation annuelle d'eau soumise à la taxe d'épuration. Elle est consciente que cette méthode ne peut refléter de manière parfaitement exacte les volumes effectifs d'eaux évacuées par chaque commune, mais considère qu'il n'existe à ce jour pas de méthode de calcul plus précise, plus équitable ou plus opérationnelle, et que la solution retenue constitue un compromis pragmatique et largement admis au niveau intercommunal.

Conclusion

En conséquence, la Commission des affaires régionales et du développement du Nord lausannois vous propose, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux, de prendre les décisions suivantes :

Le Conseil communal de Jouxkens-Mézery,
vu le rapport de la Municipalité (préavis municipal n° 1/2026),
ouï le rapport de la Commission des affaires régionales et du développement du Nord lausannois désignée pour étudier cet objet,
considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

1. d'approuver le principe et les modalités du transfert à titre gracieux des équipements intercommunaux actuels à l'Association intercommunale de Gestion des Eaux urbaines du bassin versant de la STEP de Vidy (AGEV) ;
2. d'approuver les statuts de l'Association intercommunale de Gestion des Eaux urbaines du bassin versant de la STEP de Vidy (AGEV) ;
3. d'acter la dissolution des ententes, conventions et accords existants relatifs aux ouvrages transférés, conformément au préavis municipal n° 1/2026, l'AGEV s'y substituant.

Fait à Jouxkens-Mézery, le 12 mars 2026

Au nom de la Commission des affaires régionales et du développement du Nord lausannois



Jean-Paul Gaspoz
Président



Sébastien Berclaz
Membre

Jean-Yves le Boudec
Membre



Yves Guyot
Membre



André Roland
Membre rapporteur